

# CPIA Detailed Report

## Country: Djibouti

Exercise Year: CPIA Exercise 2023

Currency: Djiboutian Franc (DJF)

City: Djibouti

Income Group: Lower middle income

Lending Category: IDA

**Final CPIA Score: 3.227**

## (A) Economic Management

Cluster Score: 3.5

### 01. Fiscal Policy

Criteria Score: 3.5

#### 1. Fiscal Policy

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

#### Country Notes:

Le taux de croissance du PIB s'est inscrit en repli à 3,7% en 2022 contre 4,8% en 2021. Ainsi le rebond de croissance observé en 2021 a été freiné notamment par la sécheresse, et les effets négatifs de

l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du conflit au Tigré (en Éthiopie). Dans ce contexte, le déficit budgétaire a connu une légère amélioration en passant de 1,3% du PIB en 2021 à 1,0% du PIB en 2022. Cette évolution trouve son origine dans l'accroissement des recettes et dons, et dans la contraction des dépenses en capital. Les recettes et dons pris en ensemble se sont établis à 123 342 millions FDJ en hausse de 1,9% par rapport aux 121 015 millions FDJ de 2021. L'accroissement des recettes de 2 327 millions FDJ provient essentiellement des recettes budgétaires qui ont augmenté de 6% alors que les dons ont diminué d'environ 39% à 6755 millions FDJ contre 11022 millions FDJ en 2021. Les recettes fiscales ont progressé de +5,7% tirées par les impôts directs (+13%) et dans une moindre mesure par les autres taxes (+4%). Les dépenses totales, ont baissé de 4,8% à 132736 millions FDJ sous l'effet de la contraction des dépenses d'investissements (-25%) et d'une hausse des dépenses courantes de 9,4%. La baisse des dépenses en capital suggère que la politique budgétaire a été restrictive en 2022, avec toutefois une préservation des dépenses courantes pour notamment atténuer l'impact négatif des conséquences du conflit en Ukraine sur les populations. En effet, le gouvernement a adopté des mesures réglementaires comme les contrôles des prix et l'application des mercuriales combiné à la mise en place des mesures humanitaires d'urgence destinées à près de 60 000 ménages, et des programmes de subventions pour certains produits de première nécessité.

Le déficit budgétaire a été financé principalement par des financements extérieurs. Djibouti présente un risque élevé de surendettement extérieur quand bien même le ratio de la dette publique a régressé de 74,1% du PIB en 2021 à 71,6% en 2022. Avec l'expiration de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) fin 2021, le service de la dette a augmenté pour atteindre près de 5% du PIB en 2022, contre 1,4% du PIB en 2019. En raison des pressions budgétaires, le gouvernement a temporairement suspendu le remboursement de la dette à deux de ses principaux créanciers bilatéraux, à savoir la Chine et le Koweït.

En termes de perspectives, le déficit budgétaire devrait se dégrader à environ 2,0% du PIB en 2023 et en 2024 en raison notamment de l'accroissement des dépenses courantes et des investissements.

Les projections de la Banque du mois d'octobre 2023 ont montré que la consolidation budgétaire a commencé à porter ses fruits. En effet, le déficit budgétaire a connu une amélioration en passant de 3,1% du PIB en 2021 à 1,4% du PIB en 2022 sous l'effet principalement de la contraction des dépenses en capital (estimée à 2,4% du PIB entre 2021 et 2022). Le solde budgétaire devrait continuer de s'améliorer, en passant de -0,4% du PIB en 2023 à un excédent de 0,2% du PIB en 2024, du fait principalement du repli des dépenses courantes. Le solde épargne nationale brute-investissement en capital fixe devrait représenter environ 18% du PIB par année au cours de la période 2022-2024, avec un niveau moyen annuel de près 41% du PIB pour l'épargne et 23% du PIB pour l'investissement. L'investissement privé est estimé en moyenne annuel de 18% du PIB au cours de la période 2022-2024.

La hausse généralisée des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, associée aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ont alimentée l'inflation. Ainsi, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,2% en 2021 à 5,2% en 2022. Le taux d'inflation devrait baisser de 3,2% en 2023 à 1,4% en 2024 car les pouvoirs publics entendent poursuivre les subventions sur les produits alimentaires et les hydrocarbures.

L'excédent du compte courant a diminué, passant de 25,0% du PIB en 2021 à 18,3% en 2022, du fait de la hausse plus importante des importations par rapport aux exportations et du recul des transferts sans contrepartie. L'excédent du compte courant devrait continuer de se réduire pour se situer à 17,7% du PIB

en 2023 et 16,9% en 2024, principalement en raison du recul des exportations djiboutiennes et de la stagnation des revenus tirés de la présence des bases militaires étrangères.

En conclusion, la politique budgétaire du pays a connu une bonne légère amélioration en 2022 par rapport à 2021 compte tenu notamment de la baisse du déficit budgétaire au prix d'une forte contraction des dépenses en capital. En outre, l'accroissement des recettes fiscales (accroissement des impôts directs de 13%) met en évidence les efforts de l'administration fiscale pour améliorer la collecte des impôts.

Compte tenu de ce qui précède, la note a été légèrement revue à la hausse de 3,5 à 4.

Source : Note explicative de prévisions macroéconomiques 2023-2027, juin 2023 (DEP/MEFI) – BAD (Projections département de la statistique avril et octobre 2023)

## 02. Monetary Policy

**Criteria Score: 5**

### 2. Monetary Policy

Score Type	Value
Draft Score	5.0
Reviewed Score	5.0
Second Draft Score	5.0
Final Score	5.0

#### Country Notes:

Selon ses statuts de la Banque centrale de Djibouti, a pour mission générale de veiller à la stabilité de la monnaie et au bon fonctionnement du système bancaire et financier. Elle doit en outre, prêter son concours à la mise en œuvre de la politique économique de l'Etat. En tant qu'agent financier de l'Etat la Banque Centrale héberge les comptes du Trésor National pour lesquels elle fournit tous les services financiers y afférents : gestion des portefeuilles, recouvrement et paiement des valeurs. Elle effectue aussi la supervision des établissements financiers en activité dans le pays. Le dispositif institutionnel régissant

le fonctionnement de la Banque centrale permet d'assurer la stabilité de la situation monétaire, qui est restée stable notamment en 2022. La monnaie nationale est arrimée au dollar américain par une parité fixe qui est restée inchangée, à 1 dollar Américain pour 177,721 francs djiboutien, depuis les indépendances en 1973, ce qui continue d'assurer une stabilité monétaire.

Un repli de la masse monétaire au sens large (M3) d'environ 1,7% a été observée entre 2021 et 2022. Elle est passée de 470.339 millions FDJ en 2022 à 478.420 millions FDJ en 2021. Cette évolution résulte principalement de la baisse des avoirs extérieurs nets d'environ 10,3% ; qui ont diminué de 348.417 millions FDJ à 312.372 millions FDJ entre 2021 et 2022 tirés par la contraction des extérieurs nets des banques à hauteur de 14,6% (de 254.553 millions FDJ en 2021 à 217.494 millions FDJ en 2022). Selon les statistiques disponibles, les crédits intérieurs ont affiché une hausse de près de 14%, passant de 180.844 millions FDJ à 205.767 millions FDJ entre 2021 et 2022. Les crédits intérieurs ont été impulsés par les créances sur les entreprises publiques, qui ont progressé d'environ 28,6% (49.487 millions FDJ à 63.646 millions FDJ entre 2021 et 2022) et les crédits au secteur privé qui ont affiché une croissance de 12% (112.134 millions FDJ à 125.588 millions FDJ entre 2021 et 2022) sur la période 2021-2022. En terme de mois d'importations, les réserves ont été estimées à environ 4,5 mois d'importation en 2022 (BAD 2023).

L'inflation mesurée par l'Indice des prix à la consommation s'est stabilisée à 3,6% à fin 2022 avec une moyenne annuelle de 5,2%. Ce ralentissement observé après les pics de +11,5% et +6,1% respectivement en juin et septembre 2022, résulte notamment des allègements fiscaux déployés par le gouvernement comme la suspension du mécanisme d'ajustement automatique des produits pétroliers raffinés (en place depuis 2008), en renonçant à prélever les taxes et redevances sur les produits raffinés pour les ménages. En 2023, avec un risque d'une inflation mondiale toujours élevée, la hausse de l'Indice des prix à la consommation a été estimée à 2,9% et devrait retrouver son niveau d'avant la crise à 2,3% sur la période 2024-2027.

Les projections de la Banque du mois d'octobre 2023 ont montré que la consolidation budgétaire a commencé à porter ses fruits. En effet, le déficit budgétaire a connu une amélioration en passant de 3,1% du PIB en 2021 à 1,4% du PIB en 2022 sous l'effet principalement de la contraction des dépenses en capital (estimée à 2,4% du PIB entre 2021 et 2022). Le solde budgétaire devrait continuer de s'améliorer, en passant de -0,4% du PIB en 2023 à un excédent de 0,2% du PIB en 2024, du fait principalement du repli des dépenses courantes.

L'inflation mesurée par l'Indice des prix à la consommation s'est stabilisée à 3,6% à fin 2022 avec une moyenne annuelle de 5,2%. Ce ralentissement observé après les pics de +11,5% et +6,1% respectivement en juin et septembre 2022, résulte notamment des allègements fiscaux déployés par le gouvernement comme la suspension du mécanisme d'ajustement automatique des produits pétroliers raffinés (en place depuis 2008), en renonçant à prélever les taxes et redevances sur les produits raffinés

pour les ménages. Le taux d'inflation devrait baisser de 3,2% en 2023 à 1,4% en 2024 car les pouvoirs publics entendent poursuivre les subventions sur les produits alimentaires et les hydrocarbures.

L'excédent du compte courant a diminué, passant de 25,0% du PIB en 2021 à 18,3% en 2022, du fait de la hausse plus importante des importations par rapport aux exportations et du recul des transferts sans contrepartie. L'excédent du compte courant devrait continuer de se réduire pour se situer à 17,7% du PIB en 2023 et 16,9% en 2024, principalement en raison du recul des exportations djiboutiennes et de la stagnation des revenus tirés de la présence des bases militaires étrangères.

Les chocs exogènes susceptibles d'affecter l'économie Djiboutienne sont entre autres le retour de l'instabilité en Éthiopie, l'invasion prolongée de l'Ukraine par la Russie, et les aléas climatiques.

Source : Banque Centrale de Djibouti, rapport annuel 2022

Banque africaine de développement Rapport Pays Djibouti 2023

Banque mondiale, Bulletin de conjoncture économique pour Djibouti – Vers une

croissance durable automne 2022

Banque africaine de développement, Projections département de la statistique octobre 2023.

### 03. Debt Policy

Criteria Score: 2

#### 3. Debt Policy

Score Type	Value
Draft Score	2.0
Reviewed Score	2.0
Second Draft Score	2.0
Final Score	2.0

**Country Notes:**

Djibouti continue de présenter un risque élevé de surendettement extérieur quand bien même le ratio de la dette publique a baissé de 74,1% du PIB en 2021 à 71,6% en 2022. Avec l'expiration de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) fin 2021, le service de la dette a augmenté pour atteindre près de 5% du PIB en 2022, contre 1,4% du PIB en 2019. En raison des pressions budgétaires, le gouvernement a temporairement suspendu le remboursement de la dette à deux de ses principaux créanciers bilatéraux, à savoir la Chine et le Koweït.

Le cadre juridique en matière d'endettement public présente des éléments qui ne vont pas dans le sens des meilleures pratiques. En effet, il n'existe pas de loi-cadre unique sur la gestion de la dette. Si pour la dette extérieure, le ministre de l'Économie et des finances en charge de l'industrie est la seule personne autorisée à signer les emprunts extérieurs en tant qu'unique autorité désignée ; il n'en demeure pas moins que pour la dette intérieure les attributions en matière de contraction des emprunts et de gestion de dette sont octroyées à plusieurs entités (emprunts sur le marché intérieur et les rétrocession de prêts aux entreprises publiques). Pour ce qui concerne les procédures, il n'a pas été rapporté l'existence de manuels de procédures, de directives nationales ou de lignes directrices sur l'émission et la gestion des dettes et des garanties. Une des conséquences de ce dispositif institutionnel est que les données sur la dette publique ne sont pas consolidées.

Les statistiques suivies par la Direction de la dette publique et saisies sur SYGADE (Logiciel de gestion de la dette) sont celles relatives à la dette extérieure et les garanties de l'administration budgétaire centrale. La dette de l'ensemble de l'administration centrale (incluant les établissements publics et les organismes de sécurité sociale) n'est pas consolidée. En outre, les rapports infra-annuels sur la dette publique (situations mensuelles et bulletins statistiques trimestriels) ne sont pas exhaustifs parce qu'ils n'incluent pas les données sur la dette intérieure.

Conscient des risques liés aux faiblesses institutionnelles liées à la gestion de la dette, le gouvernement a adopté un plan de réformes pour améliorer notamment le cadre institutionnel réglementaire et juridique de la gestion de la dette publique. Dans ce cadre, un projet de loi globale sur la dette publique est en cours d'élaboration. Il est aussi prévu la réalisation d'une analyse de viabilité de la dette et l'adoption d'une stratégie de la dette à moyen terme. En outre, des activités de renforcement de capacités comme la mise en place d'un plan de formation pluriannuel impliquant le personnel clé de la direction de la dette publique seront réalisées.

Le Projet d'Appui à la Soutenabilité de la Dette Publique (PASDP) financé par la Banque et approuvé en avril 2023 va assister le pays pour le renforcement de ses capacités en matière de gestion de la dette.

Source : BAD et Rapport PEFA mars 2023

## (B) Structural Policy

---

Cluster Score: 3.667

## 04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Criteria Score: 3.667

### 4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

#### Country Notes:

Djibouti a poursuivi ses efforts en matière d'intégration régionale. Le Ministère de Commerce et du tourisme est le point focal sur les questions d'intégration régionale à Djibouti. Il a signé et ratifié le traité de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) par la Loi n° 22/AN/18/8ème L du 4 février 2019 portant ratification de l'Accord créant la ZLECAf. En outre, le pays est membre du COMESA, de l'IGAD, de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) et de la CEN-SAD. Le processus de ratification est en cours pour le COMESA et la ZLET. En outre, le pays est membre du COMESA, de l'IGAD et de la CEN-SAD.

La 14ème session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui s'est tenue au mois de juin 2023 à Djibouti, a nommé Ismail Omar Guelleh, président de la République de Djibouti, nouveau président de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD. L'IGAD est composée de 8 pays, à savoir, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan, Soudan de Sud, Ouganda et Érythrée qui a fait son retour en 2023. La 14ème session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui s'est tenue au mois de juin 2023 à Djibouti, a nommé Ismail Omar Guelleh, président de la République de Djibouti, nouveau président de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD. Cette rencontre s'est penchée surtout sur les conflits dans la région, notamment celui de Soudan, dans lequel l'institution sous-régionale a proposé sa médiation. L'IGAD est composée de 8 pays, à savoir, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan, Soudan de Sud, Ouganda et Érythrée qui a fait son retour en 2023. Elle est active dans les domaines suivants: le commerce; le développement du tourisme, des transports et des technologies de l'information et de la communication; l'intégration et les politiques macroéconomiques; le développement énergétique, l'industrie et le développement des chaînes de valeur régionales.

Selon l'édition 2021 du rapport sur l'état de l'intégration régionale de la Commission de l'Union africaine, une évaluation de l'IGAD dans la dimension de la paix et de la sécurité révèle que la CER a créé un cadre pour la prévention et la gestion des conflits et de la violence dans la région. Le mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits de l'IGAD (CEWARN) a été créé en 2002. Il s'y ajoute, une autre institution dédiée à la lutte contre l'extrémisme violent - le Centre d'excellence de l'IGAD pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (ICEPCVE) qui est opérationnel.

Les performances de Djibouti en matière d'intégration sont bonnes. Dans la dernière édition de l'indice de l'intégration régionale en Afrique publiée en 2019, Djibouti a obtenu des bons classements dans les dimensions portant sur la libre circulation des personnes, (classé 1er sur 53 pays avec le score maximum de 1), l'intégration régionale (classé 10ième sur 53 avec un score de 0,394). En revanche, le pays présente des défis notamment dans la dimension relative à la macroéconomie (39ième sur 53 avec un score de 0,335).

Un des atouts de Djibouti est sa position géographique stratégique, à l'entrée méridionale de la mer Rouge, qui en fait un pont entre l'Afrique et le Moyen-Orient. L'économie repose sur un complexe portuaire qui figure parmi les plus modernes du monde. Le commerce par le port de Djibouti constitue un des moteurs de l'activité économique. Dans ce contexte, Djibouti a poursuivi sa politique de développement des infrastructures.

Ainsi, dans le cadre de l'Initiative pour la Corne de l'Afrique, le projet de corridor économique régional de Djibouti est en cours d'exécution. Le projet, est financé par la Banque mondiale (2022-2026). Il porte sur la réhabilitation et la modernisation de 42 kilomètres du corridor sud Djibouti-Addis-Abeba, qui relie l'Éthiopie, autrement enclavée, aux marchés mondiaux via l'accès au port de Djibouti. Plus de 95 % du commerce d'importation et d'exportation de l'Éthiopie (en volume) emprunte le corridor Addis-Djibouti. L'opération financera le déploiement de systèmes de transport intelligents visant à simplifier les processus administratifs et à améliorer la circulation des marchandises tout en renforçant la capacité des institutions à assurer la gestion des routes.

En outre, le réseau ferroviaire Addis-Abeba - Djibouti mis en service en 2018 a généré des retombées positives. Il a enregistré 124 000 passagers durant l'exercice 2022-2023 clôturé au mois juillet 2023 (Agence ECOFIN). Ce chemin de fer de 752,7 km construit par la Chine a également servi à acheminer 2,1 millions de tonnes de marchandises sur la période. Ce niveau d'activité a permis à l'autorité exploitant la voie ferrée de récolter environ 60 millions USD de revenus, soit une augmentation de 35% par rapport à l'exercice précédent. Le chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti est un maillon essentiel pour l'approvisionnement et les échanges internationaux de l'Éthiopie (pays enclavé) qui a fait du port de Djibouti sa porte d'entrée sur la mer.

De même, le Projet d'intégration du marché numérique dans la région de la Corne de l'Afrique, phase I, financé par la Banque (2023-2026) amplifie les efforts d'intégration de Djibouti. Il vise à mettre en œuvre

des facilitateurs de commerce numérique et électronique robustes, sécurisés et fiables, à promouvoir l'économie numérique et les substrats de confiance et à combler les lacunes en matière d'écosystème numérique (cybersécurité, protection des données et échanges et transactions numériques). Avec la ratification de l'Accord de la ZLECAf, la possibilité de nouveaux marchés ouvrira de nouvelles voies pour les entreprises et de nouveaux emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.

Dans le cadre de l'Initiative pour la Corne de l'Afrique, le projet de corridor économique régional de Djibouti est en cours d'exécution. Le projet, est financé par la Banque mondiale (2022-2026). Il porte sur la réhabilitation et la modernisation de 42 kilomètres du corridor sud Djibouti-Addis-Abeba, qui relie l'Éthiopie, autrement enclavée, aux marchés mondiaux via l'accès au port de Djibouti. Plus de 95 % du commerce d'importation et d'exportation de l'Éthiopie (en volume) emprunte le corridor Addis-Djibouti. L'opération financera le déploiement de systèmes de transport intelligents visant à simplifier les processus administratifs et à améliorer la circulation des marchandises tout en renforçant la capacité des institutions à assurer la gestion des routes. Le réseau ferroviaire Addis-Abeba - Djibouti mis en service en 2018 a généré des retombées positives. Il a enregistré 124 000 passagers durant l'exercice 2022-2023 clôturé au mois juillet 2023 (Agence ECOFIN). Ce chemin de fer de 752,7 km construit par la Chine a également servi à acheminer 2,1 millions de tonnes de marchandises sur la période. Ce niveau d'activité a permis à l'autorité exploitant la voie ferrée de récolter environ 60 millions USD de revenus, soit une augmentation de 35% par rapport à l'exercice précédent. Le chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti est un maillon essentiel pour l'approvisionnement et les échanges internationaux de l'Éthiopie (pays enclavé) qui a fait du port de Djibouti sa porte d'entrée sur la mer. De même, le Projet d'intégration du marché numérique dans la région de la Corne de l'Afrique, phase I, financé par la Banque (2023-2026) amplifie les efforts d'intégration de Djibouti. Il vise à mettre en œuvre des facilitateurs de commerce numérique et électronique robustes, sécurisés et fiables, à promouvoir l'économie numérique et les substrats de confiance et à combler les lacunes en matière d'écosystème numérique (cybersécurité, protection des données et échanges et transactions numériques). Avec la ratification de l'Accord de la ZLECAf, la possibilité de nouveaux marchés ouvrira de nouvelles voies pour les entreprises et de nouveaux emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.

Source : Banque mondiale. BAD. Agence ECOFIN.

#### 4.b. Trade restrictiveness

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

### Country Notes:

L'examen des politiques commerciales de Djibouti réalisée par l'OMC en 2022 a mis en évidence que le pays n'a pas officiellement un tarif douanier. Toutefois, dans son fonctionnement, sa taxe intérieure de consommation (TIC) s'apparente bien à un tarif douanier. Djibouti utilise la version 2007 du système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises ; son tarif comprend 6 938 lignes à 8 chiffres. Tous les taux appliqués sont ad valorem. Jusqu'en 2021, la TIC était prélevée suivant huit taux (de zéro, à 20%), portés à cinq bandes (zéro à 23%) en 2022. La moyenne arithmétique simple des taux a baissé de 21% en 2013 à 18.2% en 2022. Les produits non agricoles (définition OMC) demeurent sujets à une imposition plus forte (moyenne simple de 19,1%) que les produits agricoles (moyenne simple de 11,6%). Le taux de 23% constitue le mode (le taux le plus fréquent); il s'applique à 69% du nombre total des lignes.

De manière effective, les barrières commerciales sont en général levées. En matière d'importations, les prohibitions sont en général prévues par les Conventions internationales dont Djibouti est signataire, notamment la Convention de Stockholm, et la Convention de Rotterdam. Les importations sont interdites notamment pour les véhicules dont le volant est à droite, les sachets plastiques non biodégradables, et les appareils de froid, usagés ou neufs, contenant certaines substances (spécifiées) appauvrissant la couche d'ozone. Djibouti n'applique pas de restrictions quantitatives aux importations. Les principales mesures de prohibition à l'exportation en vigueur à Djibouti sont mises en place à des fins de protection de la santé humaine, animale et végétale et de conservation de la biodiversité, ou conformément à des conventions et accords internationaux dont Djibouti est signataire. Ainsi, en vertu du Décret n° 2004-0065/PR/MHUEAT du 22 avril 2004, portant protection de la biodiversité, les exportations de bois djiboutiens ainsi que celles de coraux sont-elles interdites. Un certificat sanitaire, délivré par la Direction en charge de l'élevage et des services

Vétérinaires (DESV), est requis pour les exportations de bétail.

L'examen des politiques commerciales de Djibouti réalisée par l'OMC en 2022 a mis en évidence que le pays n'a pas officiellement un tarif douanier. Toutefois, dans son fonctionnement, sa taxe intérieure de consommation (TIC) s'apparente bien à un tarif douanier. Djibouti utilise la version 2007 du système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises ; son tarif comprend 6 938 lignes à 8 chiffres. Tous les taux appliqués sont ad valorem. Jusqu'en 2021, la TIC était prélevée suivant huit taux (de zéro, à 20%), portés à cinq bandes (zéro à 23%) en 2022. La moyenne arithmétique simple des taux a baissé de 21% en 2013 à 18.2% en 2022. Les produits non agricoles (définition OMC) demeurent sujets à une imposition plus forte (moyenne simple de 19,1%) que les produits agricoles (moyenne simple de 11,6%). Le taux de 23% constitue le mode (le taux le plus fréquent); il s'applique à 69% du nombre total des lignes.

Le processus de l'Union douanière du COMESA n'a pas progressé ces dernières années et Djibouti se trouve dans la phase d'alignement des instruments de l'Union douanière avec la transposition du système Harmonisé de 2007 en vigueur vers la dernière version de SH 2022, la conformité totale de code de douane du COMESA, la Nomenclature Tarifaire commune (NTC) et la migration vers la NTC/Tarif Extérieur Commun du COMESA.

Les barrières non tarifaires résultent principalement de l'écart dans la connectivité des infrastructures de transport, des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) et des infrastructures en particulier dans la corne de l'Afrique. En particulier, les corridors routiers inter-États sont peu nombreux, certains ne pas adaptés pour le commerce en raison de liaisons manquantes, et ne sont pas bien entretenus. Cette situation explique en partie la faiblesse du commerce intra-régional (estimé à 6% en 2021) (Support to Horn of Africa Initiative).

Sources :

i) Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales. Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.

ii) Support to Horn of Africa Initiative on Regional Integration and Economic Development (2019/413262/1), Report Updated June 2021.

iii) Secrétariat de la Corne de l'Afrique June 2022. Feuille de Route Régionale sur la Facilitation des Échanges 2022-2025

#### 4.c. Customs/trade facilitation

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

### Country Notes:

Sur le plan institutionnel, La Loi n° 140/AN/11/6ème L du 8 décembre 2011 portant création d'un Code des douanes continue de régir l'essentiel des procédures douanières. La Direction générale des douanes et droits indirects est responsable des procédures douanières et de l'administration de toutes les taxes perçues à l'importation, y compris la Taxe intérieure de consommation (TIC), les droits d'accises et la TVA. En outre, Un projet de création d'un site internet d'information sur les procédures et exigences douanières est en cours de mise en œuvre, sur financement de la Banque mondiale. En matière d'enregistrement des importateurs toute personne physique ou morale (de nationalité djiboutienne ou étrangère) désirant entreprendre des activités commerciales, y compris les importations, est assujettie à l'immatriculation au registre du commerce<sup>1</sup>, et doit s'enregistrer auprès de la Direction générale des Impôts en vue de l'obtention d'une "patente d'importation".

En matière de facilitation des échanges, Djibouti a déposé au mois de mars 2021, auprès de l'OMC son instrument d'acceptation du Protocole sur l'Accord sur la Facilitation des échanges. Bien qu'il ait notifié les listes des mesures pour les différentes catégories (A, B et C), il n'a pas encore indiqué les dates de mise en œuvre pour les catégories B et C. Au mois de juin 2022, le pays a demandé et obtenu un prolongement du délai qui lui est accordé pour notifier les dates définitives concernant ses dispositions relevant de la catégorie C jusqu'au 31 décembre 2023. Pour rationaliser davantage les procédures douanières, Djibouti a acquis des scanners mobiles au cours de la période d'examen. Leur utilisation n'implique pas de frais supplémentaire à la charge des opérateurs économiques.

Toujours concernant la facilitation Le pays reste actif dans la mise en place de nouveaux outils stratégies de facilitation du commerce. A cet effet, le pays a annoncé en mars 2021, l'installation et la mise en exploitation d'une nouvelle version de Sydonia World. Cette nouvelle version opère comme un système de guichet unique, interconnecté avec entre autres, les douanes éthiopiennes, les opérateurs des zones franches, les directions des impôts et du trésor, le Laboratoire National d'Analyse des Aliments (LANAA), ainsi qu'avec le système portuaire djiboutien. En outre, un module spécifique au transit régional est en mesure de gérer les échanges d'informations relatives aux mouvements des marchandises à partir ou vers Djibouti. Associé à l'E-Tracking du COMESA, le module pourrait assurer un meilleur contrôle des mouvements de marchandises.

L'économie de Djibouti s'appuie sur un complexe portuaire qui figure parmi les plus modernes du monde. En effet, Djibouti a investi depuis 2012 dans des infrastructures portuaires et logistiques, aujourd'hui opérées par l'Autorité des ports et des zones franches : 5 ports ( Port Autonome International de Djibouti, Doraleh Conteneur Terminal, Terminal Horizon, Doraleh Multipurpose terminal, Port de Tadjoura et le Port du Ghoubet.), une zone franche et un projet de parc industriel en cours de construction (Complexe d'industrie lourde de Damerjog -DDID). (Direction générale du Trésor France). Le pays reste parmi les plus performant en termes de gestion des ports à conteneurs en Afrique au Sud du Sahara. Selon le rapport 2022 sur l'indice mondial de performance des ports à conteneurs (CPPI) le port de Djibouti a été classé 26ième au plan mondial sur un total de 348 ports évalués et le 1er port en Afrique au Sud du

Sahara. Djibouti a été classé au 79<sup>ième</sup> rang mondial sur 139 pays pour sa performance logistique dans le cadre de l'édition 2023 de l'indice de performance logistique de la Banque mondiale. La Banque mondiale a mis à jour son indice l'indice de performance logistique qui datait de 2018. Djibouti améliore son classement en passant de la 90<sup>ième</sup> place en 2018 à la 79<sup>ième</sup> place en 2023.

Sources :

i) Banque mondiale. Rapport sur l'indice mondial de performance des ports à conteneurs (CPPI), éditions 2021 et 2022.

ii) Banque mondiale. Rapport Connecting to Compete. Indice de performance logistique éditions 2018 et 2023.

iii) Direction générale du Trésor France. Djibouti, Transports : L'Éthiopie et Djibouti, une interdépendance gagnante, Juillet 2021.

## 05. Financial Sector Development

**Criteria Score: 3.667**

### 5.a. Financial stability

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

#### Country Notes:

Les principes essentiels fondamentaux de Bâle sont dans l'ensemble respectés et la supervision bancaire est satisfaisante. Le système bancaire de Djibouti fonctionne bien et ne semble pas poser de risques systémiques à court terme.

Au 31 décembre 2022, les fonds propres nets des banques s'élevaient à 51.399 millions FDJ, marquant ainsi une hausse de 15% par rapport à décembre 2021, ils étaient composés à hauteur de 84% de fonds propres de base.

Les indicateurs de rentabilité des banques se sont légèrement améliorés depuis décembre 2020. Le ratio consolidé de rentabilité des actifs (ROA) des banques a progressé, passant de 0,97% en décembre 2021 à 1,70% en décembre 2022, avec une moyenne avoisinant les 1%. De plus, le rendement des fonds propres a également connu une hausse avec un ratio de rentabilité des fonds propres (ROE) qui est passé de 8% en décembre 2020, à 13,33% en 2021 et à environ 20% en décembre 2022. Le produit net bancaire (PNB), composé à hauteur de 59% de marges d'intérêts, expliquant ainsi l'importance des placements interbancaires effectués par les banques locales auprès de leurs entités mères et de leurs correspondants bancaires, a atteint 27.333 millions FDJ en 2022, en hausse annuelle de 27% par rapport à 2021. Cette performance des banques s'est réalisée avec un niveau stable des charges du personnel, estimées en 2021 et 2022 à 43% des dépenses consolidées hors-intérêts des banques.

Pour ce qui concerne la liquidité, le ratio des actifs liquides par rapport aux dépôts de la clientèle a connu une diminution, passant de 74,8% en décembre 2021 à 67,1% en décembre 2022. Le ratio des actifs liquides par rapport au total des actifs a également diminué pendant cette même période, descendant de 54,25% à 48,6%. Malgré cette tendance baissière, le système bancaire djiboutien affiche un niveau de liquidité relativement élevé. Au terme de l'année 2022, les dépôts consolidés des banques ont enregistré une baisse de 1,8% par rapport à l'année précédente, se chiffrant à 434.743 millions FDJ contre 442.876 millions FDJ en 2021. Dans le même temps, les prêts bruts ont augmenté de 5,6%, passant de 230.320 millions FDJ à 243.325 millions FDJ, entre 2021 et 2022. Le ratio de transformation des dépôts en crédits a connu une augmentation significative, atteignant 56% en 2022, contre 52% un an auparavant.

Au plan réglementaire, le Décret n°2023-011/PR/MEFI portant modification du décret n°2016-95/PR/MEFI portant création du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti (FGPCD) a été adopté en 2023.

En 2022, la Direction de la Supervision Bancaire (DSB) a instruit trois dossiers d'agrément en vue d'établissement à Djibouti, portant sur une banque, un émetteur de monnaie électronique et un auxiliaire financier. En outre, au cours de l'année, la DSB a procédé au traitement de la demande d'agrément d'un nouveau dirigeant responsable d'un établissement, ainsi que l'octroi ou le renouvellement d'agrément des commissaires aux comptes. La DSB a également étudié des demandes de dérogation sur la limitation des risques individuels pour plusieurs portefeuilles. Toujours en 2022, la DSB a effectué une mission de contrôle sur site auprès des 20 auxiliaires financiers. Parmi ces entités, 16 fournissent des services de change manuel et de transfert de fonds, 2 se consacrent exclusivement au change manuel et 2 autres s'adonnent aux seuls transferts de fonds à l'étranger. L'objectif principal de ces missions était d'évaluer, entre autres, la conformité des dispositifs de lutte contre le blanchiment et du financement du terrorisme des auxiliaires financiers opérant dans le pays, par rapport au cadre légal et réglementaire en vigueur.

#### 5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

## Country Notes:

### 13b - Efficacité, profondeur du secteur et capacité de la mobilisation des ressources DRAFT INITIAL Note proposée 3 (maintien de la note de 2021)

En 2022, le nombre d'institutions financières assujetties au contrôle de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) s'est établi à 41, comprenant 10 banques conventionnelles, 3 banques islamiques, 3 institutions de microfinance, une unité pilote de microfinance islamique, 20 auxiliaires financiers, 2 émetteurs de monnaies électroniques et 2 institutions financières spécialisées. Toujours en 2022, une banque islamique résidant à Djibouti a acquis un établissement de crédit basé en Ouganda et une institution de microfinance établie au Kenya. En matière de réseaux bancaires, les banques ont établi de nouvelles agences dans les périphéries et les régions de l'intérieur.

En matière de promotion de l'inclusion financière, il est à noter que l'offre de services bancaires sur les plateformes numériques s'est renforcée avec l'avènement des émetteurs de monnaies électroniques. De plus, les attributions du Fonds de garantie partielle des crédits de Djibouti, dont le nom est devenu FOGAD (Fonds de Garantie de Djibouti), se sont élargies pour intégrer la garantie aux financements portant sur l'acquisition de logements abordables destinés aux ménages vulnérables ou à faibles revenus.

Le crédit intérieur a connu un accroissement annuel de 14% en 2022 pour s'établir à 205.767 millions FDJ, contre 180.844 millions FDJ en 2021. Le secteur public a essentiellement bénéficié de cette évolution avec un encours de crédits de 63.646 millions FDJ fin 2022, contre 49.487 millions FDJ fin 2021, en hausse annuelle de 28,6%. En revanche, l'Etat s'est désengagé en volume de 2.730 millions FDJ entre décembre 2021 et décembre 2022, tandis que les crédits accordés aux entreprises privées ont connu une reprise de 12% à la fin de l'année 2022.

Pour ce qui concerne, les crédits à l'économie en glissement annuel, les créances sur l'économie ont augmenté de 17% en se chiffrant à 189.234 millions FDJ en 2022, contre 161.621 millions FDJ en 2021. Les concours accordés aux secteurs privé et public ont respectivement connu une augmentation de plus de 12% et de 28,6% entre 2021 et 2022. La part des crédits à l'économie dans le total des crédits intérieurs s'est situé à 92%, soit 2,6% de plus qu'en 2021. La bonne performance des crédits à l'économie a concerné toutes les échéances : court terme : +32% par rapport à 2021 ; moyen terme : +16,7% ; long terme : +15% par rapport à 2021.

Le rebond des crédits à l'économie trouve son origine dans la bonne performance des crédits à l'habitat, de l'équipement ainsi que des découverts octroyés aux entreprises durant l'exercice 2022. En outre, les entreprises publiques notamment, celles opérant dans les secteurs portuaires et des télécommunications, les entreprises privées ainsi que les particuliers ont bénéficié de la reprise des crédits à l'économie en 2022. Au terme de 2022, les prêts improductifs, dénommés « créances en souffrance » (CES), ont enregistré un repli de 32%, passant de 16.148 millions FDJ en 2021 à 11.487 millions FDJ en 2022, ramenant le taux de créances douteuses à 4,3% contre 6,7% l'année précédente. La baisse des CES est attribuable à la mise en œuvre en 2021 et 2022 des dispositions de l'instruction 2019-03 relative à la

classification des créances au provision des créances douteuses de plus de 5 ans, en les radiant du bilan des banques pour les suivre de façon extracomptable. Le taux de provisionnement des CES brutes s'est établi à 83% au 31 décembre 2022 contre 70% une année auparavant, marquant ainsi une rupture de la tendance baissière entamée au début de 2020.

Source : Banque centrale de Djibouti, Rapport annuel 2022.

### 5.c. Access to financial services

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

#### Country Notes:

#### 13.c - Accès aux services financiers Note proposée 3 (maintien de la note de 2021)

Avec un taux de bancarisation 26,0 % (contre 49,7 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne) l'inclusion financière reste embryonnaire (France Direction du Trésor, juillet 2021 - [www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr)). Toutefois, des progrès sont réalisés avec l'accroissement des Guichets automatiques bancaires (GAB) (par 100 000 adultes), qui ont augmenté de 12,33% en 2019 à 16,63 en 2021 après 16,23 en 2020 (Banque mondiale indicateurs de développement du monde)

Le total du bilan des banques s'est établi à 600.115 millions FDJ fin 2022, contre 613.912 millions FDJ en 2021, soit une diminution de 2,2%. Les emplois des établissements de crédit se sont contractés en 2022, essentiellement en raison de la baisse des opérations interbancaires, qui sont passées de 261.471 millions FDJ à 231.172 millions FDJ entre 2021 et 2022, soit un repli de 11,6%.

En matière de rémunération des dépôts, les établissements de crédit ont offert une rémunération avantageuse sur les bons de caisse au profit des particuliers (1,27% en 2022 contre 0,63% en 2021) et des entreprises (0,77% en 2022 contre 0,63% en 2021). Par contre, la rémunération proposée sur les comptes à terme aux particuliers a baissé en moyenne de 0,13% en 2022, tandis que celle offerte aux entreprises est restée inchangée à 0,65% en moyenne sur la même période. Au cours de l'exercice 2022, le taux créditeur moyen sur les comptes sur livrets est resté inchangé à la fois pour les particuliers (0,77%) et les entreprises (0,55%).

L'encours global des crédits à la clientèle s'est accru de 5,6%, passant de 230.320 millions FDJ en 2021 à 243.325 millions FDJ en 2022. La croissance significative des crédits à court-terme (+31,5% en 2022 contre +12% en 2021) explique principalement cette hausse des concours bancaires, d'une année à

l'autre. La qualité du portefeuille crédit s'est améliorée. Le taux de détérioration du portefeuille est resté stable à 5% au 31 décembre 2022. Le taux de provisionnement des créances non performantes a baissé de 3%, passant de 71% en 2021 à 69% en 2022. Les encours nets des crédits à long terme sont passés de 123.881 millions FDJ en 2021 à 114.146 millions FDJ en 2022, suite au remboursement de plus de 17 milliards FDJ d'un prêt à long terme accordé par une banque de la place. En s'établissant à 82.691 millions FDJ en 2022, contre 62.878 millions FDJ en 2021, les financements à court terme ont progressé de 31,5%. Les découverts ont cependant constitué 50% du total des crédits à court terme à la fin de l'année 2022. Les encours des crédits à moyen terme se sont établis à 46.488 millions FDJ en 2022 contre 43.561 millions FDJ en 2021, soit un accroissement en volume de 2.927 millions FDJ. Toutefois, leur part dans le total des crédits est restée relativement stable à 15% entre décembre 2021 et décembre 2022.

Pour ce qui concerne l'évolution du coût du crédit, les taux débiteurs moyens sur l'encours des crédits ont baissé de 8,38% en 2021 à 7,88% en décembre 2022. Cette diminution a profité à tous les agents économiques. Les particuliers ont vu leurs taux moyens débiteurs passer de 9,6% en 2021 à 7,9% en 2022 et les entreprises de 8,1% à 7,8% d'une année à l'autre.

Source : Banque centrale de Djibouti, Rapport annuel 2022.

## 06. Business Regulatory Environment

**Criteria Score: 3.667**

### 6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

#### Country Notes:

Le pays a mis en place un dispositif institutionnel pour promouvoir le développement du secteur privé. Le Secrétariat d'Etat chargé des Investissements et du Développement du Secteur Privé, en coordination avec le Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie, a eu pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'amélioration du climat des affaires, de la promotion des investissements et du développement du secteur privé. Les autorités ont mis en place plusieurs institutions à cet effet, et des dispositions législatives et réglementaires ont vu le jour. La législation relative à la création d'entreprises a été simplifiée et le Centre pour le Leadership et l'Entrepreneuriat (CLE) a été mis en place pour soutenir et faciliter le développement de l'entrepreneuriat.

Le secteur privé génère 40% des emplois (10% dans le secteur formel et 30% dans le secteur informel). Toutefois, de nombreux problèmes structurels doivent être réglés pour atteindre l'objectif d'un secteur privé dynamique et compétitif. Il s'agit du coût élevé des facteurs de production (électricité et TIC), le coût élevé de la main-d'œuvre dû à l'existence d'une prime salariale dans le secteur public, la faible productivité des facteurs, le régime fiscal peu favorable aux PME/PMI, et l'accès limité aux financements. Il s'y ajoute que le secteur privé de Djibouti est de taille modeste. Il est composé de petites et moyennes entreprises concentrées dans le secteur tertiaire : services (29%), commerce (27%) et les activités de transit (19%).

Face à cette situation et pour consolider les acquis comme la mise en place du Centre pour le Leadership et l'Entrepreneuriat susvisé, le pays a lancé en 2022 le projet de refonte du Code des Investissements vise notamment à : i) attirer les Investissements directs étrangers; ii) la mise en cohérence avec les autres dispositions juridiques qui définissent le cadre incitatif des investissements en général et de la production en particulier ; et iii) Renforcer les institutions chargées de l'investissement. Ce projet bénéficie notamment du soutien de soutenu par l'Union européenne, avec la participation du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et le British Council.

Source : Banque africaine de développement, Djibouti Document de stratégie pays 2023-2027.

#### 6.b. Regulations of ongoing business operations

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

#### Country Notes:

Djibouti dispose d'une diversité de normes juridiques applicables à la concurrence qui comprend : i) les lois et règlements nationaux, ii) un dispositif communautaire et iii) les textes internationaux notamment ceux de l'Organisation mondiale du commerce. La législation djiboutienne interdit toute forme d'action concertée, de convention, d'entente expresse ou tacite ou de coalition entre les opérateurs économiques ayant pour objet ou pouvant avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence ; ainsi que l'abus de position dominante.

En principe, le cadre législatif djiboutien encourage la liberté de fixation des prix par le seul jeu de la concurrence. Toutefois, il habilite le gouvernement, sur proposition du Ministre en charge du commerce, à prendre des mesures légales et réglementaires visant à réglementer les prix dans les domaines/situations où le libre jeu de la concurrence se trouve limité, comme les cas de monopoles, ou de difficultés durables d'approvisionnement. Ainsi, les services postaux et de télécommunications, de l'électricité, de l'eau et du transport urbain sont réglementés par l'État.

Le Ministère en charge du Commerce publie mensuellement une liste des prix en gros et en détail pour sept produits de première nécessité (le riz, la farine, l'huile, le sucre, le lait, les pâtes alimentaires, le kérosène), exonérés de la Taxe intérieure de consommation et de la Taxe sur la valeur ajoutée. La Centrale d'achat des médicaments et matériels essentiels est chargée notamment d'approuver les modalités de calcul du prix de vente des produits pharmaceutiques ; et d'organiser la gestion des stocks.

Cette exclusion semble avoir contribué à l'éviction du secteur privé djiboutien, à la faible qualité et les coûts élevés des services publics pour les particuliers et les entreprises, notamment dans les domaines de l'électricité et des télécommunications.

Dans le cadre du COMESA, Djibouti participe aux travaux de mise en place de la politique régionale de concurrence. Le pays envisage de mettre en place une commission de la concurrence conformément au Règlement du COMESA relatif à la concurrence.

L'État est très présent dans le pays. Quelques 47 établissements publics continuent d'opérer à Djibouti, notamment dans l'industrie agroalimentaire, les services financiers, les télécommunications et les services de transport et d'entrepôt. Certaines entreprises publiques continuent de jouir de monopoles ou de droits exclusifs. Celles-ci incluent notamment : Électricité de Djibouti dans le domaine du transport et de la distribution d'électricité ; l'Office national des eaux et l'assainissement de Djibouti dans le domaine de la distribution d'eau; et Djibouti Télécom dans le domaine des télécommunications.

Dans l'édition 2023 du classement de l'Indice de liberté économique, Djibouti occupe la 112<sup>ème</sup> place sur 183 pays au niveau mondial avec un score de 56,1 points sur 100 ; contre un classement de 120<sup>ème</sup> sur 177 pays et un score de 55,3 sur 100 en 2022, ce qui représente une légère amélioration. Au niveau de la région d'Afrique sub-saharienne, le pays est passé du 15<sup>ème</sup> en 2023 contre 21<sup>ème</sup> en 2022 soit une amélioration de 6 rangs. L'examen des composantes de l'indice de liberté économique montre d'une part les progrès du pays dans les dimensions portant notamment sur la Santé budgétaire (89,3/100), la Charge fiscale (83,6/100), les Dépenses du Gouvernement ( 82,2/100), la Liberté monétaire (72,2/100) ; et d'autre part les efforts que le pays doit faire pour améliorer les Droits de propriété (31,5/100), l'Efficacité judiciaire (28,2/100), l'Intégrité du gouvernement ( 27,0/100), et la Liberté des affaires (43,8/100).

Sources : i) Indice de liberté Economique, éditions 2022 et 2023. ii) Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales. Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.

### 6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0

Final Score	3.0
-------------	-----

### Country Notes:

Le modèle de croissance de Djibouti reste à forte intensité de capital. A la faveur de sa position géographique stratégique sur l'une des routes maritimes les plus actives Djibouti a investi massivement dans les infrastructures portuaires qui font de lui le hub logistique de la Corne de l'Afrique. Djibouti a investi depuis 2012 dans des infrastructures portuaires et logistiques, aujourd'hui opérées par l'Autorité des ports et des zones franches. Le pays a réalisé cinq dont le port autonome international de Djibouti et le port de Tadjoura, une zone franche et un vaste projet de parc industriel en cours de construction (Complexe d'industrie lourde de Damerjog). Ces investissements n'ont pas favorisé la création d'emplois pour réduire le taux élevé de chômage des Djiboutiens. Le taux de chômage des jeunes a été estimé en 2021 à 73% (OIT).

L'agence nationale pour l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle (ANEFIP) dispose d'une base de données des demandeurs d'emploi des djiboutiens et les questions de permis de travail pour les étrangers. Dans ce contexte, le PNUD, grâce au fonds du gouvernement japonais, a pu soutenir le gouvernement dans l'amélioration de l'accès aux opportunités d'emploi dans le cadre programme d'insertion professionnelle pour réduire le fossé en l'offre et la demande d'emploi.

En matière de réformes, la suppression du salaire minimum est compensée par l'introduction de conventions collectives négociées par secteur d'activité. De plus, une Loi a été promulguée en décembre 2020, N° 98/AN/20/8ème L modifiant et complétant la loi n°133/AN/05/5ème L du 28 janvier 2006 portant Code du Travail. Ainsi, les entreprises et établissements, employant un effectif égal ou supérieur à onze (11) travailleurs, établissent et transmettent à l'inspection Général du Travail et de Lois Sociales, avant le 31 mars de chaque année, une déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre (DASMO) de l'année précédente.

Sources :

Organisation internationale du Travail 2021. Évaluation du marché du travail axée sur les travailleurs migrants de la région de l'IGAD: Rapport-pays : Djibouti

## (C) Policies for Social Inclusion/Equity

Cluster Score: 2.96

### 07. Gender Equality

Criteria Score: 3.333

## 7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

### Country Notes:

Sur le plan institutionnel, il existe un corpus de texte juridiques qui promeut l'égalité entre les sexes. En effet, la Constitution de Djibouti de 1992 consacre le principe de non-discrimination, fondé notamment sur le sexe (art.1), en assurant l'égalité de tous /toutes devant la loi. Djibouti fait partie de la plupart des traités internationaux sur les droits humains et l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon les informations disponibles, les cadres politiques, juridiques et institutionnels de promotion de l'égalité des sexes ont connu des avancées institutionnelles. Djibouti a ratifié les traités internationaux en la matière, tels que : la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et le protocole de Maputo. Il s'y ajoute, l'inscription du droit à l'égalité des sexes au sein de la constitution nationale, et l'actualisation d'une politique nationale genre (PNG) pour la période 2011-2021.

Cependant, les instruments nationaux, politiques et budgétaires pour opérationnaliser ces dispositions sont insuffisants. En particulier, la politique nationale décennale genre susvisée qui a pris fin en 2021 a connu des difficultés de mise en œuvre au plan institutionnel en dépit du fait qu'elle a été reconnue comme cadre de référence en matière de genre. Il s'y ajoute un déficit de ressources financières. La part du budget de l'institution en charge du genre n'a pas pu se conformer à la hausse de 1% par an prévue (celle-ci est plutôt allée de 0,28 % à 0,46%). Si le cadre institutionnel est favorable à la promotion de l'égalité entre les sexes, la mise en œuvre des stratégies semble produire des progrès limités voire des reculs.

Selon l'édition 2023 du rapport sur le Rapport sur le développement durable des Nations Unies, Djibouti a été classé 150ième sur 160 pays avec un score de 52,7 pour une note régionale de 53. Le tableau de bord des Objectifs de développement durable (ODD) du pays montre l'importance des obstacles que le pays doit surmonter.

Pour ce qui concerne l'égalité des sexes (ODD5), les défis demeurent malgré le renforcement institutionnel en la matière. Un Décret organisation du ministère de la Femme et de la Famille (MFF) avait été adopté en 2021 et l'Observatoire Genre, avait aussi été mis en place.

Les progrès enregistrés en 2023 pour l'objectif de développement durable sur l'égalité entre les sexes (ODD 5) ont montré des marges de progressions importantes. En effet, la demande en service de planification satisfaite par les méthodes modernes est satisfaite à un peu plus de la moitié (avec une note de 52,8). La participation des femmes dans le marché du travail reste faible aussi (40,4%). L'éclaircie dans le domaine de l'égalité entre les sexes est la proportion de sièges occupés par les femmes à l'Assemblée nationale qui a connu une légère progression à la faveur de l'application de la loi de 2018 qui a introduit un quota minimum de 25% de femmes sur les listes électorales.

Les actions en faveur de la réalisation des indicateurs de l'objectif en matière de santé de bien-être (ODD3), ont mis évidence que Djibouti une stagnation dans la plupart des cibles évaluées. Le taux de mortalité maternelle se situe autour de 234 décès pour 100 000 naissances en 2020 contre 244 décès pour 100 000 naissances en 2019. Pour ce qui concerne les consultations prénatales, (CPN), la proportion de femmes qui ont été consultées au moins quatre fois pendant la grossesse par un prestataire a augmenté de 7,1% en 2002 à 22,6% en 2012 (données les plus récentes publiées dans la référence fournie par le réviseur). Les accouchements assistés par du personnel formé ont progressé de 78,4% en 2006 à 87,4% en 2012 (données les plus récentes publiées dans la référence fournie par le réviseur <https://data.unicef.org/country/dji/#maternal-health> Soins prénatals). La prévalence contraceptive moderne (PCm) a progressé de 15,6% en 2021 à 16,3% en 2022. Les besoins non satisfaits en termes de méthodes modernes de contraception sont restés stables entre 2021 (15,7%) et 2022 (15,6%). La demande de planification familiale satisfaite par une méthode moderne de contraception a augmenté de 49,6% en 2021 à 51,2% en 2022 (<https://www.track20.org/Djibouti> Utilisation des contraceptifs).

Le taux de mortalité infanto-juvénile s'est aussi inscrit en baisse de 56‰ en 2020 à 54,1‰ en 2021. En 2020 et 2021, le taux de mortalité infantile a baissé tant pour les garçons (de 51,4 en 2020 à 49,8 en 2021 pour 1 000 naissances vivantes) que pour les filles (de 42,8 en 2020 à 41,5 en 2021 pour 1 000 naissances vivantes). Pour ce qui concerne la vaccination des enfants, la proportion de Nourrissons survivants ayant reçu 2 vaccins recommandés par l'OMS s'est élevée à 50 en 2021. La couverture vaccinale en Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP) a baissé de 70% en 2020 à 59% en 2021.

Pour ce qui concerne une Education de qualité (ODD4), selon les statistiques disponibles, le taux brut de scolarisation au primaire (TBS) a été de 73,22 en 2021 après 73,84% en 2020 et 75,28% en 2019. Près du quart des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas à Djibouti. Cette situation pénalise davantage les filles comme le montre les données ci-dessous sur l'indice de parité entre les garçons et les filles à l'école primaire. Le TBS reste favorable aux garçons en 2021, avec un indice de parité de 0,91 (Rapport du TBS des filles – 69,99 au TBS des garçons -76,29). Après avoir presque atteint la parité au cycle primaire (Indice de parité de 0,99 en 2019) pour ce qui concerne l'accès en 2019, l'indice de parité a continué de se réduire (0,95 en 2020 et 0,91 en 2021 confirmant la baisse de l'accès des filles à l'école primaire. Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans a été d'environ 52,8% au niveau national en 2017, avec des disparités saisissantes entre les hommes et les femmes. Le taux d'alphabétisation pour les hommes a été estimé à 63% contre 43% pour les femmes. Au plan régional, Djibouti ville représente un taux d'alphabétisation (59,2%) de loin supérieur à celui des autres régions (29,1%). (Enquête ménage de 2017).

Sources: i) Sustainable Development Report 2023 - Implementing the SDG Stimulus. ii) Banque mondiale, Indicateurs de développement du monde.

## 7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

### Country Notes:

La Constitution de Djibouti de 1992 consacre le principe de non-discrimination, fondé notamment sur le sexe (art.1), en assurant l'égalité de tous /toutes devant la loi. Djibouti fait partie de la plupart des traités internationaux sur les droits humains et l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon les informations disponibles, les cadres politiques, juridiques et institutionnels de promotion de l'égalité des sexes ont connu des avancées institutionnelles. Djibouti a ratifié les traités internationaux en la matière, tels que : la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et le protocole de Maputo. Il s'y ajoute, l'inscription du droit à l'égalité des sexes au sein de la constitution nationale, et l'actualisation d'une politique nationale genre (PNG) pour la période 2011-2021.

En matière de participation des femmes dans le marché du travail, les données les plus récentes datent de 2017. Selon l'évaluation du marché du travail réalisée par l'OIT le taux d'activité avait été estimé à 32,3 % au niveau national. Le taux d'activité des hommes (47%) est de loin supérieur à celui des femmes (18,3%). Le rapport emploi- population en âge de travailler a été estimé à 24% au niveau national avec des inégalités fortes comme pour le taux d'activité. Le rapport emploi- population en âge de travailler a été évalué à 34,8 % pour les hommes contre près du tiers pour les femmes (11,3%). Le taux de chômage a été estimé à 26,3 % en 2017, avec un taux de 36,4% pour les femmes et 22,1 % pour les hommes.

La participation des femmes à la vie politique a connu des progrès. La loi promulguée en 2018 sur un quota minimum de 25% pour l'accès des femmes à des positions éligibles lors des législatives ainsi que dans l'administration de l'État, a permis aux femmes d'occuper 25% des sièges au niveau de l'Assemblée nationale. Les discriminations positives en faveur des femmes ont permis d'avoir dans la Représentation nationale une vice-présidente, et pour les commissions deux présidentes et deux vice-présidentes. Actuellement, 25% des Ministres, 25% des députés à l'Assemblée et 35% des élus locaux sont des femmes. Pour les hautes fonctions politiques et administratives, ces chiffres restent inférieurs au taux de 30% proposé par le Programme d'action de Beijing mais Djibouti envisage d'atteindre un taux de 40% en 2035 (Vision Djibouti 2035). Ces résultats sont positifs, graduels et stables. L'atteinte de la parité dans les hautes fonctions politiques et administratives reste toutefois un défi, particulièrement dans les secteurs économiques et productifs.

L'accès des femmes aux ressources et opportunités économiques renferme des marges de progression importantes. En ce qui concerne le foncier qui est déjà marqué par une situation de rareté (notamment les terres arables), environ un-tiers (32,7%) des terres/fermes appartient aux femmes dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, où une parcelle/maison sur cinq (21,6%) est la propriété des femmes. Quant aux autres moyens de production, les femmes disposent de seulement 25 % du bétail alors que l'élevage extensif est pratiqué par 90 % des éleveurs. Elles subissent également les contrecoups des sécheresses ou inondations dues au changement climatique, se regroupant essentiellement autour des points d'eau, villages et périphéries des villes avec une activité moins rémunératrice d'élevage de petits ruminants. Les femmes entrepreneurs opèrent principalement dans le secteur informel, et font face à des obstacles notamment pour accéder au financement. Une enquête menée par la Banque mondiale notait que le principal défi des femmes réside dans l'accès au financement (58 %) contre 48 % pour les hommes.

Dans le domaine de l'égalité de genre, Djibouti a été classé selon l'indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) en 2022, 44<sup>ème</sup> sur 54 pays en Afrique, avec un score Genre de 40,6/100 avec une tendance à la hausse de 14,7% entre 2012 et 2021. Cet indicateur mesure et agrège les données de (i) la participation et représentation politique des femmes, pour lequel Djibouti a obtenu le score de 60,91/100 et classé 10<sup>ème</sup> sur 54 pays, (ii) l'égalité des libertés civiles pour les femmes, 30,7/100 et classé 52<sup>ème</sup> sur 54 pays, (iii) les opportunités socioéconomiques pour les femmes, 27,9/100 et classé 46<sup>ème</sup> sur 54 pays, (iv) l'accès égal aux services publics pour les femmes, où le pays a été classé 54<sup>ème</sup> avec le score le plus faible en Afrique (3,4/100), ainsi que (v) les lois sur les violences faites aux femmes pour lequel le pays a été classé 16<sup>ème</sup> avec un score de 80/100.

Sources : i) Banque africaine de développement, DSP 2023-2027 de Djibouti. ii) Organisation internationale du Travail, Évaluation du marché du travail axée sur les travailleurs migrants de la région de l'IGAD. Rapport-pays : Djibouti, 2021. iii) Banque africaine de développement, Djibouti Note de diagnostic pays, juin 2022.

### 7.c. Men and women equal status and protection under the law

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

### Country Notes:

La Constitution de Djibouti de 1992 consacre le principe de non-discrimination, fondé notamment sur le sexe (art.1), en assurant l'égalité de tous /toutes devant la loi.

Djibouti fait partie de la plupart des traités internationaux sur les droits humains

et l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon les informations disponibles, les cadres politiques, juridiques et institutionnels de promotion de l'égalité des sexes ont connu des avancées institutionnelles. Djibouti a ratifié les traités internationaux en la matière, tels que : la Convention des Nations Unies pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et le protocole de Maputo. Il s'y ajoute, l'inscription du droit à l'égalité des sexes au sein de la constitution nationale, et l'actualisation d'une politique nationale genre (PNG) pour la période 2011-2021. Cependant, les instruments nationaux, politiques et budgétaires pour décliner la mise en œuvre de ces dispositions sont insuffisants. En particulier, la politique nationale décennale genre susvisée qui a pris fin en 2021 a connu des difficultés de mise en œuvre au plan institutionnel en dépit du fait qu'elle a été reconnue comme cadre de référence en matière de genre. Il s'y ajoute un déficit de ressources financières. La part du budget de l'institution en charge du genre n'a pas pu se conformer à la hausse de 1% par an prévue (celle-ci est plutôt allée de 0,28 % à 0,46%). Si le cadre institutionnel est favorable à la promotion de l'égalité entre les sexes, la mise en œuvre des stratégies semble produire des progrès limités voire des reculs. Comme indiqué dans les composantes ci-dessous de l'indicateur 18, à l'école primaire, l'accès des filles a reculé entre 2020 et 2021. La participation des femmes (18,2%) reste trop faible avec un taux d'activité 2,5 fois inférieur le à celui des hommes (47%) notamment.

En outre, la persistance des pratiques traditionnelles néfastes aux femmes et aux filles comme les mutilations génitales féminines renseignent sur l'importance des défis pour la traduction concrète des documents de politiques et stratégiques en matière de genre.

L'Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages (EDAM 4-IS) a montré que les ménages dirigés par des femmes sont plus affectés par le problème d'accessibilité alimentaire (12% manquent d'argent pour acheter des aliments contre 9% de ceux dirigés par des hommes) et de satisfaction des besoins nutritionnels (53% contre 50% ne consomment ni fruits, ni protéines animales).

Les contraintes en matière de production de statistiques actualisées sur le genre, limite l'appréciation des progrès de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de genre. Djibouti fait partie des trois pays du continent à ne pas disposer d'un indice de l'égalité des genres en Afrique (AGI), élaboré annuellement au sein d'un rapport préparé par la BAD et l'UNECA.

Source : BAD, Djibouti Document de stratégie pays 2023-2027.

## 08. Equity of Public Resource Use

Criteria Score: 2.667

### 8.a. Poverty Measurement

Score Type	Value
Draft Score	2.0
Reviewed Score	2.0
Second Draft Score	2.0
Final Score	2.0

#### Country Notes:

Le taux de pauvreté de la population est établi à 39,1% en 2022, contre 39,9% en 2021 selon les données de la Banque mondiale (2022). L'indice de Gini qui a été de 0,41 en 2017 renseigne sur l'importance des disparités dans le pays. Des statistiques récentes du PNUD montrent que les conditions de vie des personnes démunies à Djibouti restent précaires. Selon l'indice de développement humain du Programme des nations unies pour le développement (PNUD), Djibouti a été classé 171<sup>ème</sup> sur 191 pays en 2022, dans la catégorie des pays à faible développement humain.

En 2022, l'insécurité alimentaire aigüe devrait augmenter pour toucher 16% de la population totale en raison des effets conjugués des pressions inflationnistes mondiales et de la sécheresse prolongée, dont l'impact est surtout manifeste chez les populations rurales.

Le Plan national de développement 2020-2024 s'articulent autour des trois axes stratégiques suivants : Inclusion, ii) Connectivité ; et iii) Institutions. Le Sous-Programme d'amélioration des conditions de vie constitue est un des instruments d'opérationnalisation de l'axe stratégique portant sur l'inclusion. Les priorités retenues portent sur les quatre domaines parmi lesquels deux sont dédiés aux groupes marginalisés. Il s'agit de : i) compléter les investissements dans les infrastructures avec pour objectif spécial d'améliorer l'accès des groupes marginalisés ; et ii) améliorer la qualité des services surtout dans le sens que ceux-ci soient plus en adéquation avec les attentes des groupes marginalisés.

Source : BAD Rapport pays 2023 de Djibouti.

### 8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0

Final Score	3.0
-------------	-----

### Country Notes:

Le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du Plan National de Développement 2020-2024, qui vise à transformer le pays en une économie à revenu intermédiaire et un hub logistique et commercial pour l'Afrique de l'Est. A cette fin, les priorités opérationnelles portent notamment sur le développement des infrastructures, l'amélioration de la compétitivité de l'économie, le renforcement de la gouvernance administrative, judiciaire et politique ainsi que le développement du secteur privé

En dépit du fait que la préparation s'est effectuée dans un contexte national et international difficile résultant notamment des effets négatifs de la crise pandémique et des perturbations engendrées par le conflit russo-ukrainien, le budget au titre de l'exercice 2023 a été présenté en équilibre, en recettes et en dépenses pour un montant total 143,8 milliards FD, soit une hausse de plus de 4 milliards FD, équivalant à un taux de croissance de +2,9%, par rapport au budget rectificatif de l'exercice 2022.

Le budget 2023 vise à renforcer aussi les secteurs sociaux et la relance de l'économie. Enfin, la LFI 2023 prévoit des mesures sociales visant à booster les pouvoirs d'achats des ménages, l'amélioration du recouvrement et l'appui aux petites entreprises en vue de les formaliser dans leur démarche administrative.

Dans ses efforts pour renforcer le dynamisme de l'activité économique et assurer la stabilité macroéconomique, les réformes structurelles et budgétaires comme la réforme fiscale, le renforcement des institutions de contrôle des finances publiques, l'amélioration de la gouvernance des établissements publics seront poursuivies.

Le budget constitue d'outil de mise en œuvre des priorités du gouvernement déclinées dans le Plan National de Développement 2020-2024. Ces priorités portent notamment sur le développement des infrastructures, l'amélioration de la compétitivité de l'économie, le renforcement de la gouvernance administrative, judiciaire et politique ainsi que le développement du secteur privé.

Source : LFI 2023

### 8.c. Regressive Tax

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0

Final Score	3.0
-------------	-----

**Country Notes:**

Les recettes fiscales constituent la principale composante des recettes budgétaires de Djibouti. En 2023, les recettes courantes se sont élevées à environ 131,112 milliards FD contre 125,884 milliards FD pour la loi de finances rectificative de 2022. En 2023, les recettes fiscales ont été d'environ 84,599 milliards FD après 81,402 milliards pour la loi de finance rectificative de 2022. Les recettes fiscales ont représenté environ 65% des recettes courantes en 2023 et environ 59% des recettes totales. La prépondérance des recettes fiscales alimentée principalement par les impôts indirects (dont la taxe intérieure de consommation et la Taxe sur la valeur ajoutée) suggère un système fiscal régressif. En 2023, les recettes fiscales qui ont présenté 11,9% du PIB ont été constituées pour l'essentiel des impôts indirects à hauteur de 53,44% (soit 6,2% du PIB) et des impôts directs 42,24% (soit 4,9% du PIB). En 2021, la composition des recettes fiscales (11,3% du PIB) été similaire avec la part des impôts indirects (51,32%- soit 5,8% du PIB) supérieure à celles des impôts directs (45,13%- soit 5,1% du PIB).

Djibouti, tout comme les autres pays en Afrique, s'emploie à atténuer l'impact négatif de la régressivité de la fiscalité indirecte sur les groupes vulnérables à travers des mesures sociales en leur faveur. A titre d'illustration pour atténuer les conséquences de la crise ukrainienne, les autorités djiboutiennes ont mis en place notamment des mesures humanitaires d'urgence destinées à près de 60 000 ménages, les contrôles des prix et l'application des mercuriales, l'identification des stocks existants, et la mise en place de programmes de subventions pour certains produits de première nécessité.

Source : Note explicative de prévisions macroéconomiques 2023-2027, juin 2023 (DEP/MEFI).

## 09. Building Human Resources

**Criteria Score: 2.5**

### 9.a. Health and nutrition services

Score Type	Value
Draft Score	2.5
Reviewed Score	2.5
Second Draft Score	2.5
Final Score	2.5

### Country Notes:

Le secteur de la santé, se caractérise par un manque de statistiques récentes. L'évaluation a été par conséquent faite avec les données disponibles. Du reste, la contrainte statistique traverse tous les secteurs à Djibouti.

En ce qui concerne la malnutrition, la prévalence de l'émaciation sévère, (rapport poids/taille-% des enfants de moins de 5 ans) a été de 2,9% en 2019. Le taux de mortalité maternelle a diminué de 244 décès pour 100 000 naissances en 2019 à 234 décès pour 100 000 naissances en 2020. Le taux de mortalité infanto-juvénile s'est aussi inscrit en baisse de 56‰ en 2020 à 54,1‰ en 2021. En 2020 et 2021, le taux de mortalité infantile a baissé tant pour les garçons (de 51,4 en 2020 à 49,8 en 2021 pour 1 000 naissances vivantes) que pour les filles (de 42,8 en 2020 à 41,5 en 2021 pour 1 000 naissances vivantes).

Pour ce qui concerne la vaccination des enfants, la proportion de Nourrissons survivants ayant reçu 2 vaccins recommandés par l'OMS s'est élevée à 50 en 2021. La couverture vaccinale en Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP) a baissé de 70% en 2020 à 59% en 2021.

Pour améliorer la couverture vaccinale des enfants, quatre campagnes de vaccination contre la poliomyélite et une campagne contre la rougeole ont été organisées en 2022. Au total environ 464 972 enfants qui ont été vaccinés contre la poliomyélite et 39 302 enfants qui ont été vaccinés contre la rougeole. Ces résultats ont notamment été atteints grâce à la mobilisation des réseaux de relais communautaires dans la préparation des campagnes.

Avec l'accompagnement de l'UNICEF en 2022, le pays a accéléré la campagne de vaccination contre la COVID-19, notamment par le renforcement et le déploiement de 49 jeunes volontaires dans les vaccinodromes pour la sensibilisation des communautés en faveur de la promotion de la vaccination. Plus de 150 000 personnes ont été sensibilisées et 57% d'entre elles se sont vaccinées à la suite des sensibilisations (UNICEF).

Le budget de l'Etat qui est rendu public ne contient pas de statistiques sur les allocations budgétaires par ministères et institutions, seules les grandes masses budgétaires relatives aux ressources et aux dépenses sont publiées. Le secteur de la santé semble recevoir de faibles allocations budgétaires. Selon les données disponibles, la part du budget du ministère de la Santé dans le budget général y compris le financement extérieur a baissé de 12,6 % en 2007 à 10,74 % en 2008 puis à 8,31 et 8,94 % en 2011 et 2012, en dessous des 15% conformément aux engagements internationaux pris par les gouvernements notamment sur les Objectifs du millénaire pour le développement (PNDS 2013-2017). Les ménages ayant effectué des dépenses de santé supérieures à 10 % de leurs dépenses ou revenus totaux ont été d'environ 1,5% sur la période 2012-2020. Au cours de la même période, 0,3% ont supporté des dépenses de santé supérieures à 25 % de leurs dépenses ou revenus totaux (OMS).

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde. World Health Organization. World health statistics 2022: monitoring health for the SDGs, sustainable development goals. UNICEF, Country Office Annual Report 2022.

## 9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Score Type	Value
Draft Score	2.5
Reviewed Score	2.5
Second Draft Score	2.5
Final Score	2.5

### Country Notes:

Pour ce qui concerne une Education de qualité (ODD4), selon les statistiques disponibles, les inscriptions au préscolaire ont augmenté de 10,48% en 2020 à 11,61% en 2021. Le taux d'inscription au préscolaire des garçons (11,33 en 2020 et 12,66 en 2021) a été supérieure à celui des filles (9,65 en 2020 et 10,58 en 2021) notamment en 2020 et en 2021.

Le taux brut de scolarisation au primaire (TBS) a été de 73,22 en 2021 après 73,84% en 2020 et 75,28% en 2019. Plus du quart des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas à Djibouti. Cette situation pénalise davantage les filles comme le montrent les données ci-dessous sur l'indice de parité entre les garçons et les filles à l'école primaire. Le TBS reste favorable aux garçons en 2021, avec un indice de parité de 0,91 (Rapport du TBS des filles – 69,99 au TBS des garçons -76,29). Après avoir presque atteint la parité au cycle primaire (Indice de parité de 0,99 en 2019) pour ce qui concerne l'accès en 2019, l'indice de parité a continué de se réduire (0,95 en 2020 et 0,91 en 2021 confirmant la baisse de l'accès des filles à l'école primaire).

Pour ce qui concerne la rétention dans l'élémentaire, le taux achèvement à l'école primaire a augmenté de 63,03% en 2020 à 64,81% en 2021, ce qui suggère un taux d'abandon élevé et une faible qualité de l'éducation. Le taux achèvement pour les garçons a augmenté de 61,25% en 2020 à 66,39% en 2021. Pour les filles, le taux d'achèvement est inférieur à celles des garçons. Il a baissé de 65,16% en 2020 à 63,01% en 2021. Les inscriptions dans le cycle, secondaire se sont renforcées légèrement entre 2020 (54,27%) et 2021 (55,21%). Le taux d'accès des filles dans le secondaire a été globalement stable autour de 55% augmenté en 2020 (55,23%) et en 2021 (55,54 %). Les inscriptions des filles dans le secondaire ont été au-dessus de celui des garçons (53,49% en 2020 et 54,94% en 2021). (Banque mondiale)

Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans a été d'environ 52,8% au niveau national en 2017, avec des disparités saisissantes entre les hommes et les femmes. Le taux d'alphabétisation pour les hommes a été estimé à 63% contre 43% pour les femmes. Au plan régional, Djibouti ville représente un taux d'alphabétisation (59,2%) de loin supérieur à celui des autres régions (29,1%). (Enquête ménage de 2017)

La politique nationale de la formation professionnelle 2021-2035 s'inscrit dans le PND 2020-2024 et constitue un des outils de mise en œuvre des stratégies pour le développement du capital humain, un facteur essentiel pour la réalisation des objectifs du PND. Les quatre axes de la politique de la formation professionnelle sont : i) accroître l'accès à la formation professionnelle ; ii) assurer la pertinence et la qualité des formations ; iii) installer la gouvernance partenariale de la Formation Professionnelle ; et iv) diversifier et pérenniser les ressources financières de la Formation Professionnelle.

Comme pour le secteur de la santé, se posent les mêmes contraintes pour avoir des informations budgétaires récentes sur le secteur de l'éducation. Le budget de l'Etat qui est rendu public ne contient pas de statistiques sur les allocations budgétaires par ministères et institutions, seules les grandes masses budgétaires relatives aux ressources et aux dépenses sont publiées.

Les dépenses par élève du primaire en pourcentage du PIB par habitant ont été d'environ 37,32% en 2016 contre 23,11% en 2008. La part des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire en pourcentage des dépenses de l'enseignement public a augmenté de 34,08% en 2010 à 42,83 en 2016 (Banque mondiale).

Les statistiques publiées sur le financement public de l'éducation affichent que dans le cadre du Plan d'action de l'éducation 2017-2020, la contribution de L'Etat a été d'environ 85,32% du budget soit près de 61,47 milliards de FDJ. Le fonctionnement a été prépondérant dans la contribution de l'Etat (96,08%) comparativement aux investissements (21,03%).

Sources : i) Banque mondiale, Indicateurs de développement du monde.

ii) Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, Plan d'action de l'éducation 2017-2020.

iii) Résultats de la quatrième enquête Djiboutienne.

### 9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Score Type	Value
Draft Score	2.5
Reviewed Score	2.5
Second Draft Score	2.5
Final Score	2.5

### Country Notes:

Le pays continue d'enregistrer des progrès dans la lutte contre le VIH-Sida. La prévalence du VIH-Sida (% de la population de 15 à 49 ans) a baissé régulièrement sur la période 2019-2021 de 0,9% en 2019 à 0,8 en 2020 et à 0,7% en 2021. Le VIH touche plus les femmes adultes que les hommes, avec des taux de prévalence, qui ont été constants en 2020 et 2021 à hauteur de 0,2 % et 0,1 % respectivement. L'incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans) a baissé de 0,2% en 2020 à 0,19% en 2021, après 0,21% en 2019. En lien avec la baisse l'incidence du VIH Sida, les nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes se sont stabilisés à 200 en 2019, 2020 et 2021. La couverture de la thérapie antirétrovirale des personnes vivant avec le VIH a légèrement baissé de 33% en 2020 à 31% en 2021 (Données Banque mondiale).

La maîtrise de l'épidémie VIH-Sida à Djibouti résulte de la mise en œuvre du Plan stratégique de lutte contre le VIH dont l'objectif est de réduire la prévalence de la maladie suivant une approche intégrée d'un accès universel à la prévention, au traitement et à un accompagnement psychologique. Dans ce contexte, l'appui financier du Fonds Mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme de 16.500.000 USD offert au pays dans la période 2016-2017 a contribué au renforcement du système de santé du pays. Ce renforcement a aussi été bénéfique à la lutte contre la Tuberculose et le Paludisme dont les progrès enregistrés ont été mentionnés dans les paragraphes ci-dessous. Un volet important de la subvention du fonds mondial susvisé, a été la participation de la société civile dans les activités de sensibilisation de la population générale et des groupes vulnérables au risque d'infection.

L'incidence de la tuberculose, selon les statistiques disponibles, a baissé de 613 cas/100 000 en 2010 à 269 cas/100 000 en 2017, soit une contraction de 56%. La létalité (mortalité) a été estimée 12% en 2017. Ces progrès résultent notamment de la combinaison des interventions programmatiques et des facteurs non programmatiques comme la diminution de l'incidence du VIH dans la population générale, et le succès thérapeutique. Le taux de succès thérapeutique a été de 65,8% en 2017 ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 55%. Selon les données de surveillance, la tuberculose est plus fréquente chez les hommes. L'incidence notifiée de la tuberculose en 2018 a été de 116 cas / 100 000 pour les hommes et 79 cas / 100 000 pour les femmes. Il s'y ajoute la gratuité des prestations de prise en charge de la tuberculose (TB). Le Ministère de la santé a adopté les politiques de l'OMS pour les soins et prévention de la TB avec mise en place de la stratégie DOTS (Directly observed treatment, short-course-Traitement de brève durée sous surveillance directe) en 1998 et la stratégie stop TB horizon 2015. (Rapport revue Programme de lutte contre la Tuberculose). Selon les informations disponibles, le budget du plan national stratégique du programme national de lutte antituberculeuse 2011-2015 a été d'environ 5,78 millions d'euros.

Pour ce qui concerne le paludisme, en 2019, le pays a notifié 49402 cas sur 22038 testés (soit un taux de positivité de 22,42% et une incidence de 49,76 pour 1000 habitants). Dans la période récente, l'incidence du paludisme a baissé de 88,47% en 2020 à 70,49% en 2021 (Banque mondiale). La mise en œuvre du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) a permis au pays d'enregistrer ces résultats

encourageants. En effet, le PNLP 2020-2024 vise à contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population à travers la réduction du fardeau humain et socio-économique dus au paludisme. Les interventions prioritaires du PNLP de portent sur : la Prévention et la Prise en charge des cas du paludisme et le Suivi- évaluation, la surveillance épidémiologique et la recherche opérationnelle. Il s'y ajoute la gestion des achats et des stocks. La lutte contre le paludisme est financé principalement par l'État en complément des appuis du fonds mondial de lutte contre le VIH-Sida, la tuberculose et le paludisme. Le financement public alloué aux activités du PNLP pour la période 2020-2024 a été de 3,870,404.5 USD. Ce montant est destiné notamment à couvrir les coûts du programme, des médicaments, des produits et autres fournitures. Il s'y ajoute, la contribution du Fonds mondial 4,804,807 USD pour la période 2020-2023.

Sources : i) Banque mondiale. Indicateurs du développement dans le monde.

ii) Ministère de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé. Rapport de la revue du Programme national de lutte contre la tuberculose de Djibouti, 14-18 Avril 2019.

iii) Programme National de Lutte contre le Paludisme. Plan stratégique national de lutte contre le paludisme, 2020-2024.

## 10. Social Protection and Labor

**Criteria Score: 2.8**

### 10.a. Social safety net programs

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

Le système de sécurité sociale est composé de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) née de la fusion de la CNR et de l'OPS, qui couvre l'ensemble des travailleurs du secteur public et ceux du secteur privé ; ainsi que de la Caisse Militaire des retraites (CMR) qui couvre le personnel militaire et la gendarmerie. Ce système de sécurité sociale offre les prestations composées du régime vieillesse, du

régime de risque maladie et d'accident de travail, ainsi que des prestations familiales.

En matière de filets de sécurité sociale, il est à noter que pour atténuer les conséquences de la crise ukrainienne, les pouvoirs publics ont adopté des mesures de soutien et d'urgence pour éviter une crise sociale. Le gouvernement a lancé, le 10 mars 2022, un appel à la solidarité nationale pour éviter les répercussions économiques négatives de la guerre en Ukraine et apporter toute assistance publique aux ménages les plus vulnérables. Les autorités djiboutiennes ont mis en place des mesures humanitaires d'urgence destinées à près de 60 000 ménages, les contrôles des prix et l'application des mercuriales et la mise en place de programmes de subventions pour certains produits de première nécessité.

Le taux de pauvreté de la population est établi à 39,1% en 2022, contre 39,9% en 2021 selon les données de la Banque mondiale (2022). La répartition des revenus devrait rester inégale, avec un coefficient de Gini de 0,416 en 2017. En 2022, l'insécurité alimentaire aigüe devrait augmenter pour toucher 16% de la population totale en raison des effets conjugués des pressions inflationnistes mondiales et de la sécheresse prolongée, dont l'impact est surtout manifeste chez les populations rurales. Avec un IDH (indice de développement Humain) de 0,509 en 2022, Djibouti se classe au 171ème rang parmi 191 pays, ce qui le place dans la catégorie des pays à développement humain faible.

Le projet de réponse d'urgence - Protection sociale approuvé en juin 2022 vise à protéger les communautés pauvres et vulnérables de Djibouti et à accroître la résilience aux chocs économiques.

A cette fin, il fournira des transferts sociaux aux ménages touchés par les crises multiples auxquelles Djibouti est confronté et renforcera les mécanismes de protection sociale et de résilience communautaire pour répondre aux crises futures. Le projet est financé par la Banque mondiale à travers un don de 30 millions de dollars de l'Association internationale de développement.

Source : Banque Africaine de développement, Rapport pays 2023 de Djibouti.

#### 10.b. Protection of basic labour standards

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0

**Country Notes:**

Djibouti a ratifié 68 conventions de BIT dont 51 sont en vigueur. Elles incluent des conventions fondamentales comme la convention (n° 29) sur le travail forcé, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé. Le gouvernement a ratifié la convention 182 relatives aux pires formes du travail des enfants de l'OIT et à l'abolition des travaux forcés en 2005. Djibouti a adhéré à l'OIT en 1978. Des politiques et quelques programmes, sont mis en place et exécutés avec l'appui de l'Organisation internationale du travail, des partenaires (gouvernement, employeurs et travailleurs) pour l'application de ces normes. Toutefois, Djibouti doit dans la législation comme dans la pratique adopter des mesures pour mettre en œuvre ces normes.

Djibouti accueille une importante population venue de l'étranger dans le cadre des activités des bases militaires établies dans le pays. Il s'y ajoute les réfugiés en provenance des pays de la sous-région. A cet effet, Djibouti a accueilli des réfugiés dans deux principaux camps de réfugiés : Ali Addé, au sud, près d'Ali-Sabieh, et Markazi, au nord, à Obock. Ali Addé est un camp de réfugiés de longue date (il a été ouvert en 1992), qui a historiquement accueilli des milliers de Somaliens qui avaient fui la famine et la guerre civile dans leur pays, bien qu'il abrite désormais des réfugiés érythréens et éthiopiens. Le deuxième camp de réfugiés accueille des réfugiés yéménites. Pour ce qui les travailleurs migrants, les données recueillies ont montré que la grande majorité des travailleurs migrants étaient éthiopiens (62 %) ou somaliens (36 %), et si les travailleurs migrants éthiopiens étaient plus susceptibles d'être venus pour des opportunités de revenus ou des emplois (82 %) que les Somaliens (60%), les somaliens étaient plus susceptibles d'être venus pour des raisons familiales ou personnelles (17 %) ou pour des raisons liées au conflit (20 %). La majorité des répondants (74 %) sont venus à la recherche de meilleures opportunités de revenus ou d'emplois.

En matière de réformes, la suppression du salaire minimum est compensée par l'introduction de conventions collectives négociées par secteur d'activité. De plus, une Loi a été promulguée en décembre 2020, N° 98/AN/20/8ème L modifiant et complétant la loi n°133/AN/05/5ème L du 28 janvier 2006 portant Code du Travail. Ainsi, les entreprises et établissements, employant un effectif égal ou supérieur à onze (11) travailleurs, établissent et transmettent à l'inspection Général du Travail et de Lois Sociales, avant le 31 mars de chaque année, une déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre (DASMO) de l'année précédente.

Pendant la crise sanitaire du Covid 19, le gouvernement a pris des actions pour protéger les salariés et les employeurs. Il a été élaboré et mis en place un régime dérogatoire des relations de travail avec la signature par le Président de la République du décret no 2020-063/PR/MTRA du 23 mars 2020 qui régit le marché du travail pendant la période de la pandémie. Il a également été élaboré et mis en œuvre l'arrêté 2020-049/PR/MTRA du 29 avril 2020 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité compensatrice aux salariés et de l'allocation aux entreprises durant la pandémie.

Source : Organisation internationale du Travail 2021. Évaluation du marché du travail axée sur les travailleurs migrants de la région de l'IGAD: Rapport-pays : Djibouti.

#### 10.c. Labour market regulations

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

La législation nationale applicable aux fonctionnaires - c'est-à-dire des agents de l'Etat recrutés pour une durée indéterminée - s'articule principalement autour des textes suivants : - Loi n°48/AN/83 du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires ; - Décret n°89-062/PRE relatif aux Statuts Particuliers des fonctionnaires. Les droits et devoirs des agents contractuels relèvent quant à eux de la « Convention Collective applicable aux agents contractuels de l'Administration publique et aux Etablissements Publics de la République de Djibouti » du 26/12/2011. Le Code du Travail (Loi n°133/AN/05/5ème L portant Code du Travail) applicable aux relations professionnelles entre travailleurs et employeurs.

Le salaire minimum national était de 35 000 francs-Djibouti (198 dollars É-U) par mois pour les employés du secteur public. La loi ne fixe pas de salaire minimum pour le secteur privé. Elle prévoit que des salaires minimums seront établis d'un commun accord entre les employeurs et les employés. Selon les données disponibles, le taux de chômage a été estimé à 26,3 % en 2017, pour lequel le taux des femmes a été enregistré à 36,4 % contre 22,1 % pour les hommes. Djibouti a une population relativement jeune et la croissance démographique pourrait voir jusqu'à 5 000 nouveaux diplômés entrer sur le marché du travail chaque année (Banque mondiale 2018). Cela exerce une pression croissante pour fournir des emplois à tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Le taux de chômage des jeunes a été estimé à environ 73 %. De plus, le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont pas en emploi, en éducation ou en formation est estimé à plus de 20 000, ce qui équivaut à un peu moins de 20 pour cent de la population totale des jeunes. Il est important de se concentrer sur les initiatives en faveur de la jeunesse pour éviter la marginalisation d'une génération.

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) a procédé en 2023 à l'examen de la mise en œuvre de ces normes par les pays membres. Pour Djibouti, les trois conventions ci-dessous ratifiées par le pays en matière de salaires ont été examinées :

i)Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928 (ratification: 1978)  
ii)Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949 (ratification: 1978) iii)Convention (n° 99) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951 (ratification: 1978)

Pour ce qui concerne les Salaires minima (Articles 1 à 3 de la convention no 26 et articles 1 et 3 de la convention no 99), il a été noté la modification de l'article 60 du Code du travail, qui a permis la, réintroduction du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans la loi No 221/AN/17/8ème L de 2017 à partir du 1er janvier 2018.

En matière de Protection des salaires (Article 8, paragraphe 1, et article 10 de la convention no 95) pour la dimension Retenues et saisies sur les salaire, la loi No 221/AN/17/8ème L de 2017 a supprimé la possibilité de prévoir des retenues sur les salaires sur la base d'un accord individuel à travers la modification de l'article 141 du Code du travail. En outre, le Code de procédure civile, adopté en 2018, a fixé les portions de salaire saisissables. Il reste, l'adoption d'un décret limitant le montant des retenues pouvant être faites sur les salaires autrement que par voie de saisie, tel que prévu à l'article 142 du Code du travail.

Sources : i)Organisation internationale du travail, Rapport 2023 de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. ii) Organisation internationale du Travail 2021. Évaluation du marché du travail axée sur les travailleurs migrants de la région de l'IGAD: Rapport-pays : Djibouti.

#### 10.d. Community driven initiatives

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

Pour faire face à la pauvreté et au chômage, tout en maintenant la cohésion sociale, le pays a continué de développer des initiatives communautaires notamment à travers l'Agence Djiboutienne de développement social (ADSS). L'orientation stratégique encadrant ce type d'initiative a été confirmée dans la stratégie nationale de développement du pays (PND 2020-2024) dans les sous-programmes portant entre autres sur i) la Promotion de l'Équité, ii) l'Amélioration des conditions de vie, et iii) le Renforcement des capacités pour l'inclusion sociale.

Les développements récents suivants ont été notés dans le déploiement des initiatives dans le pays. Après, la réussite du concept "Groupement d'Entraide par Affinité (GEA)" dans les régions d'Arta, d'Ali

Sabieh et d'Obock, il a été mis en œuvre dans la région de Tadjourah. L'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS), a lancé conjointement avec le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat au mois de mai 2023 les activités du Groupement d'Entraide par Affinité de Tadjourah ville chef-lieu de la région éponyme. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Projet Renforcement de Résilience Economique des Entreprises Vulnérables (PRREEV) mis en œuvre par le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat (CLE) et financé par la Banque Islamique de Développement. Ce programme d'envergure, devrait aboutir notamment à la création des micros, petites et moyennes entreprises à Tadjourah.

Le concept Groupement d'Entraide par Affinité repose sur la constitution de groupes d'entraide composés de 15 à 20 membres individus homogènes et liés par affinité, lesquels vont mettre en place des caisses et utiliser l'épargne, le crédit et l'engagement social pour créer par la suite des activités génératrices de revenus. Ce projet montre la volonté du gouvernement de sortir les groupes vulnérables de la précarité en leur donnant les moyens d'être autonomes économiquement et solidaire socialement.

Les autorités (ministère des Affaires Sociales et des Solidarités en particulier) travaillent sur une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années. Elle mettra l'accent sur le renforcement des communautés pour les rendre plus indépendantes et plus résilientes tout en préservant la cohésion sociale. Le ministère des Affaires Sociales et des Solidarités envisage d'accroître les actions sociales pour aider les ménages du rural, affectés par les crises de ces dernières années (sanitaire, climatique, Conflit en Ukraine).

Il s'y ajoute le projet « Participation de la société civile à la gouvernance et au développement local à Djibouti » (2022-2024) qui vise le renforcement des capacités des organisations de la société civile en vue de les préparer à participer aux processus locaux de prise de décision et à valoriser leur rôle dans la vie locale. En outre, il a pour but de capitaliser les expériences acquises au sein des territoires au travers de l'Association Nationale des Collectivités Locales de Djibouti (ANCLD) qui sera accompagnée dans son rôle de portage de plaidoyer pour permettre la reproduction des bonnes pratiques et les meilleures conditions d'exercice du pouvoir local. Le projet comprend les trois composantes suivantes : i) Renforcement des capacités institutionnelles et de plaidoyer de l'ANCLD ; ii) Renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile ; et iii) Réalisation de projet concret de développement local par les Organisation de la société civile (OSC) locales. Le Budget du projet s'élève à environ : 1,5 million € (dont 1,4 million € de subvention de l'Union européenne et 100 000 € Association Internationale des Maires Francophones).

Plus de 100 projets ont été proposés à la suite de l'appel à candidatures lancé en octobre 2022 afin d'identifier les initiatives des OSC dans les 5 régions ainsi que dans les 3 communes de la ville de Djibouti. Parmi celles-ci, ont été retenus 9 projets qui apportent des réponses pour renforcer l'égalité femmes hommes, appuyer la jeunesse, accompagner les migrations, protéger l'environnement et relever le défi climatique. En plus des subventions apportées à la mise en œuvre de ces actions (404 000 € au total), un programme d'accompagnement permettra de renforcer les capacités des OSC porteuses de ces projets.

#### 10.e. Pension and old age savings programs

Score Type	Value
Draft Score	2.0

Reviewed Score	2.0
Second Draft Score	2.0
Final Score	2.0

### Country Notes:

Étant donné que l'État djiboutien a été traditionnellement le principal employeur du pays, un système de régime de pension existe pour les fonctionnaires. Ils bénéficient ainsi d'un certain degré de sécurité. La caisse nationale de sécurité sociale est en charge de la gestion de la sécurité sociale en République de Djibouti et a pour mission de veiller au bien être sociale de ses affiliés. Elle est aussi en charge des recouvrements des cotisations sociales pour vous assurer une pérennité des prestations sociales actuelle et pour les générations futures. Cependant, la majorité de la population se trouve à l'écart de ce système, la plupart d'entre elle étant au chômage ou évoluant dans le secteur informel.

Loi n°176/AN/22/8ème L portant orientation stratégique pour la structuration du secteur informel en République de Djibouti, adoptée en janvier 2023. La loi a pour objectif la création d'un environnement favorable et incitatif pour la promotion de la formalisation de l'artisanat et du commerce pour accroître leur contribution au PIB et la contribution à l'amélioration de la gouvernance du secteur privé en vue de promouvoir la création d'emplois et le développement des exportations pour les femmes et les jeunes. Il s'y ajoute, la définition des politiques sectorielles correctives et incitatives impliquant les décideurs politiques, le secteur privé, la société civile et les corporatistes professionnels pour promouvoir la formalisation.

Le cadre stratégique national de la formalisation de la loi comprend les quatre (4) axes suivants: - 1) soutien et accompagnement des opérateurs informels dans le processus de formalisation ; 2) campagne nationale d'information et de sensibilisation des acteurs de l'économie informelle sur la formalisation des activités du commerce et de l'artisanat ; 3) développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs du commerce et de l'artisanat à Djibouti pour améliorer l'emploi et les revenus, en particulier des jeunes et des femmes ; 4) organisation et structuration du secteur de l'artisanat à Djibouti.

## 11. Environmental Policies and Regulations

Criteria Score: 3.5

### 11. Environmental Policies and Regulations

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5

**Country Notes:**

Le changement climatique affecte plusieurs secteurs et domaines socio-économiques à Djibouti. Au niveau du secteur de l'agriculture et de l'élevage, le changement climatique menace la sécurité alimentaire et les ressources en eau de la population. En outre, l'élévation du niveau de la mer renforce l'érosion côtière, dans la mesure où les côtes djiboutiennes se trouvent entre 2 et 3 mètres au-dessus de la mer. Une grande partie de la population est touchée car les zones côtières abritent une concentration importante de la population (comme Djibouti-ville qui abrite près de 65% de la population de Djibouti) et près de 33 % de la population vit dans des zones à haut risque (BAD 2021). Le changement climatique affecte négativement aussi le secteur de la pêche à Djibouti la hausse du niveau de la mer et l'augmentation de la température de l'océan dégradent et réduisent les écosystèmes marins (coraux, mangroves, espèces endémiques, poissons, mammifères marins).

Au plan institutionnel, Djibouti a adopté en 2006 le Plan d'Action National d'Adaptation. Le protocole de Kyoto et l'accord de Paris ont été signés. Le rapport sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) a été soumis en 2016, avec l'engagement de réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) du pays de 40% par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030.

La Vision Djibouti 2035, et son instrument de mise en œuvre, le plan national de développement Djibouti ICI 2020-2024, traite le changement climatique comme une dimension transversale. Djibouti dispose depuis 2021, d'un ministère dédié à l'environnement « Ministre de l'Environnement et du Développement Durable » qui coordonne les activités dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Pour opérationnaliser sa politique environnementale, Djibouti a élaboré plusieurs stratégies nationales ont été élaborées dont : la stratégie nationale pour une économie verte (SNEV), la stratégie nationale pour la biodiversité, et la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC).

La mise en œuvre de la stratégie en matière de lutte d'atténuation des effets négatifs du changement climatique et la promotion de la croissance verte ont commencé à porter leurs fruits. Djibouti a été classé pour ce qui concerne l'indice de la performance environnementale, Djibouti a obtenu en 2022 une note de 47,5/100. Le classement du Sénégal a été classé à la 60ième place (sur 180 pays) ; il est classé 6ième en Afrique au Sud du Sahara.

Djibouti a obtenu de très bons résultats pour la composante changement climatique « Climate Change ». Le pays a été classé 7ième sur le plan international et 1er en Afrique au Sud du Sahara avec un score de 73,7/100. Pour la dimension relative à la santé liée à notre environnement (« environment health ») Djibouti a eu un score de 21,6 points/100 et il a été classé 148ième sur 180 pays et il a occupé la 23ième place en Afrique au Sud du Sahara. En matière de vitalité des écosystèmes (« ecosystem vitality »).

En 2020, Djibouti était classé selon l'indice de la performance environnementale 164ième au niveau mondial 40ième en Afrique au Sud du Sahara avec un score de 28,1/100.

## (D) Public Sector Management and Institutions

Cluster Score: 3.092

### 12. Property Rights and Rule-based Governance

Criteria Score: 3

#### 12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

Djibouti est partie contractante à plusieurs traités et accords régionaux et internationaux sur les Droits de propriété intellectuelle (DPI), y compris la convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); et les Conventions de Paris sur la protection de la propriété industrielle, et de Berne sur la protection des œuvres littéraires et artistiques.

La Loi n° 50/AN/09/6ème N du 19 juillet 2009 portant protection de la propriété industrielle couvre l'octroi et l'enregistrement des brevets, des schémas de configuration (topographie) des circuits intégrés, des marques de produits ou de services, du nom commercial, des indications géographiques, des appellations d'origine, ainsi que des dessins et modèles industriels. Selon le Décret n° 2011-079/PR/MDCC portant application de la Loi n° 50/AN/09/6ème L sur la protection de la propriété industrielle, l'Office Djiboutien de la Propriété industrielle et commerciale (ODPIC), sous l'autorité du ministère en charge de l'industrie, est l'organisme chargé de la mise en œuvre de la loi sur la protection des droits de propriété industrielle.

Conformément à la législation djiboutienne en matière de droits de propriété industrielle, toute atteinte portée aux droits du propriétaire notamment d'un brevet, et d'un certificat d'enregistrement de dessin ou modèle industriel constitue une contrefaçon. La loi interdit la contrefaçon, le commerce et toute autre transaction de marchandises de contrefaçon, et prévoit des sanctions pénales pour les actes de

contrefaçon et de piratage.

Dans le cadre de l'édition 2022 de l'indice Mo Ibrahim sur la Gouvernance, Djibouti a été classé pour la sous-composante « Droits de propriété » de la dimension « Etat de droit et Justice » 33ième sur 54 pays avec un score 53,5/100. Il a été classé pour la sous-composante « Application de loi » de la dimension « Etat de droit et Justice » 41ième sur 54 pays avec un score 25/100.

Sources : i) Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales.

Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.

ii) Edition 2022 de l'Indice Mo Ibrahim sur la Gouvernance

#### 12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

En ce qui concerne la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité, la Loi n° 187/AN/17/7ème L relatif à l'injonction de payer en matière civile et commerciale a facilité le recouvrement des petites créances qui présentaient des difficultés d'exécution avec des procédures complexes. L'objectif de l'injonction est d'obtenir un titre exécutoire qui permet de mandater un huissier pour qu'il recouvre la créance par une saisie contre laquelle ne pourra s'opposer le débiteur.

En 2018, les mesures de protection des investisseurs minoritaires ont été consolidées par l'exigence d'une plus grande divulgation des transactions avec les parties intéressées, le renforcement des recours contre les administrateurs intéressés, l'élargissement de l'accès à l'information sur les sociétés avant le procès, le renforcement des droits des actionnaires et de leur rôle dans les principales décisions des sociétés, et par la clarification des structures de propriété et de contrôle et en exigeant plus de transparence de la part des sociétés.

La réforme judiciaire destinée à améliorer la protection des investisseurs a été réalisée par la Loi n° 182/AN/17/7ème L. Cette loi divise le tribunal de première instance en deux chambres une chambre civile et une chambre commerciale et définit les compétences de chacune, ce qui, couplé avec l'informatisation de ces juridictions, a permis d'instaurer plus de transparence et de célérité dans le règlement des litiges commerciaux. Cette séparation a permis également de désengorger ces instances qui étaient confrontés à une forte augmentation des litiges civils et commerciaux depuis quelques années

Certes, le pays dispose d'un corpus juridique relativement bien développé ; pourtant, le domaine de la justice n'est pas totalement indépendant et reste soumis à des influences extérieures, notamment en provenance de l'exécutif. L'examen des dimensions de l'édition 2023 de l'indice de liberté économique qui ont des points d'application sur les règles de droit montre les efforts soutenus que le pays doit faire pour améliorer les Droits de propriété, (31,5/100), l'Efficacité judiciaire (28,2/100) et l'Intégrité du gouvernement : 27,0/100).

Source : Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales. Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.

### 12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

L'obtention des licences d'affaires continue de présenter des défis bien que Djibouti ne dispose pas d'instruments juridiques nationaux relatifs aux mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde. Des professions comme les métiers de transport, de la santé, les établissements d'enseignement, les activités bancaires et les assurances font l'objet de réglementation. Les activités liées à la restauration et au débit de boissons doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration d'existence auprès du ministère de l'Intérieur et de la préfecture de Djibouti. La pratique de la pêche dans les eaux djiboutiennes, qu'elle soit professionnelle ou récréative, est assujettie à l'obtention préalable d'une licence de pêche. Les

conditions d'octroi et de renouvellement de toute licence de pêche sont établies dans l'Arrêté No° 2007-0036/PR/MAEM de 2007 portant sur les licences de pêche.

L'Agence nationale de la promotion des investissements (ANPI), est le principal instrument de promotion des investissements à Djibouti. Son rôle dépasse les seuls investissements étrangers. L'ANPI a pour vocation de créer des synergies entre tous les acteurs intervenants dans la promotion et le développement du secteur privé et de leur fournir une plate-forme commune pour la promotion de Djibouti auprès des investisseurs, la facilitation des opérations d'investissement et la modernisation du cadre réglementaire et des procédures

L'ANPI assure la fonction de Guichet Unique qu'elle abrite. La plateforme de Guichet Unique abrite et fournit les prestations de services de 16 institutions publiques et parapubliques. L'ensemble des formalités et procédures auxquelles sont tenues les investisseurs sont accomplis en un même lieu, en moins de temps et à un moindre coût. Cette plateforme octroie également des services personnalisés comme les conseils, les facilités logistiques et protocolaires usuelles. Des représentants de l'Office djiboutien de la propriété intellectuelle et commerciale (ODPIC) siègent au sein du Guichet Unique, car cette institution est partie prenante des procédures administratives à travers l'immatriculation des entreprises.

L'investissement étranger est autorisé dans tous les secteurs sauf les activités maritimes et de transit, de pêche et du commerce de détail, de télécommunications, d'électricité, d'eau, de services de courrier ordinaire, et de sel qui sont réservées aux investisseurs nationaux. Par ailleurs, les terres agricoles ne peuvent être acquises par des étrangers ; elles peuvent toutefois faire l'objet de cession pour 99 ans.

La perception de la corruption reste élevée. En 2022, Djibouti a été classé selon l'indice de Transparence International 130ième sur 180 pays pour un score de 30 points sur un total de 100. Par rapport à 2021, le pays a enregistré un recul dans son classement. Le pays était classé 128ième en 2020 (avec un score de 30/100).

Source : Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales. Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.

#### 12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

**Country Notes:**

Djibouti a une longue tradition de vie au voisinage des zones troubles. Bien que frontalier avec la Somalie, le pays jouit d'une relative sécurité économique et de la circulation régulière des personnes et des biens. Le conflit au Tigré (2020-2022) a entraîné la baisse du taux de croissance du PIB de 4,8% en 2021 à 3,7% en 2022, raison de la baisse du trafic portuaire entre les deux pays. Une très grande partie du commerce extérieur de l'Éthiopie transite par les ports djiboutiens. Cet état de sécurité est davantage favorisé par la présence de bases militaires (française, américaine, japonaise, chinoise, espagnole et allemande) ainsi que de différents corps de police spécialisés.

Selon les informations récentes disponibles, l'immigration existe sous deux formes principales, avec des migrants, soit qui ont l'intention de rester à Djibouti soit de passer par Djibouti, en vue de se rendre dans les États du Golfe, en Europe ou ailleurs. En outre, Djibouti accueille des réfugiés dans deux principaux camps de réfugiés : Ali Addé, au sud, près d'Ali-Sabieh, et Markazi, au nord, à Obock. Ali Addé est un camp de réfugiés de longue date (il a été ouvert en 1992), qui a historiquement accueilli des milliers de Somaliens qui avaient fui la famine et la guerre civile dans leur pays, bien qu'il abrite désormais des réfugiés érythréens et éthiopiens. Le deuxième camp de réfugiés accueille des réfugiés yéménites.

Selon l'indice de crime organisé, la note de la composante Criminalité pour Djibouti a s'est dégradé en passant de 3,99 points en 2021 à 4,65 points en 2023 (sur une échelle décroissante de 10 points à 0, 0 étant le score de criminalité le plus faible). De même pour la Résilience, la note de Djibouti a connu un repli de 4,5 points en 2021 à 4,38 points en 2023 (sur une échelle croissante de 0 à 10 points, 10 étant le score de résilience maximum).

Les défis de gouvernance comprennent, qui interagissent et se renforcent mutuellement notamment, un manque de transparence, la prédominance du pouvoir exécutif et une perception élevée de la corruption.

Sources : i) Édition 2023 de l'Indice du crime organisé

ii) Organisation internationale du travail 2021, Évaluation du marché du travail axée sur les travailleurs migrants de la région de l'IGAD: Rapport-pays : Djibouti

## 13. Quality of Budgetary and Financial Management

**Criteria Score: 3.125**

### 13.a. Comprehensive and credible budget

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0

Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

### Country Notes:

De façon générale, la préparation du budget inclue les principales caractéristiques étapes mises en relief par les données d'expérience au plan international, avec un processus de cadrage budgétaire itératif et un arbitrage final par le ministère de l'Économie et des Finances, avant la soumission d'un projet de loi de finances au Parlement. Un corpus législatif et réglementaire définit la procédure de préparation, d'exécution et de contrôle du budget. La gestion des finances publiques est inscrite dans la Constitution du Pays et est régie par les articles 52, 66 et 70. En particulier, selon l'article 70, « La loi de Finances détermine les ressources et les charges de l'Etat. L'Assemblée nationale est saisie du projet de loi de Finances de l'année (Budget de l'Etat) dès l'ouverture de la session ordinaire précédant la période budgétaire et en tout cas avant le 15 novembre. Le projet de loi de Finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses ».

Par rapport à de nombreux autres pays, le système de gestion des finances publiques à Djibouti présente des particularités originales. Il existe une loi ordinaire (loi 107) qui pourrait être contredite par n'importe quelle loi de finances mais ne l'est pas dans les faits à ce jour au lieu de la loi organique sur les lois de finances.

L'Évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques suivant la méthodologie PEFA a rapporté que le budget la crédibilité du budget recèle des marges de progression relativement à la composition des dépenses exécutées. Les dépenses effectives ont représenté entre 90 % et 110 % du montant total des dépenses approuvées. De façon spécifique, les réalisations des dépenses totales en 2019 sont très proches des prévisions. Pour 2018 et 2020, l'écart est proche de 10%. En 2018, cet écart est surtout dû aux dépenses d'investissement, les tirages d'emprunts et de dons projets ayant dépassé les prévisions. En 2020 l'année budgétaire a été marquée par la crise sanitaire et a entraîné des dépenses supplémentaires de lutte contre la pandémie se montant à 14 354 millions de francs djiboutiens, surtout financées par des dons supplémentaires.

Pour ce qui concerne les dépenses exécutées, l'écart dans la composition des dépenses entre le budget exécuté et le budget initialement approuvé est important. L'évaluation PEFA a mis en évidence que les dépenses des ministères varient beaucoup (à la hausse ou à la baisse) par rapport à la dotation initiale avec des variances très élevées, allant de 23% en 2018, à 22% en 2019 et à 36% en 2020.

Pour la composante relative aux recettes exécutées, la variance a été supérieure à 15% en 2018 (15,4%) et en 2020 (19,7%). La variance de la composition qui a atteint près de 20% en 2020 s'explique

principalement par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a perturbé l'activité économique, ce qui s'est traduit par une baisse des impôts sur le revenu, des droits indirects et autres taxes, ainsi que des recettes des services.

Compte tenu de ces évolutions, la notation a été maintenue.

Source : Rapport PEFA, mars 2023.

### 13.b. Effective financial management systems

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

#### Country Notes:

L'exhaustivité du budget constitue un défi. En effet, une proportion des recettes et des dépenses de l'État sont comptabilisées en dehors des états financiers de l'administration centrale. En 2020, le pourcentage des dépenses non rapportées par rapport aux dépenses totales de l'Administration centrale a été de 20,9%. Ces dépenses ont été réalisées par les unités extrabudgétaires (Etablissements publics à caractère administratif) et les administrations de sécurité sociale (Caisse nationale de sécurité sociale et Caisse militaire de retraite) n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers de l'Administration budgétaire centrale. Les recettes des unités extrabudgétaires, comme les Etablissements publics à caractère administratif et les fonds spéciaux, non comptabilisées dans les états financiers ont représenté un pourcentage de 20,3% par rapport aux recettes totales de l'administration centrale.

En outre, la transmission des états financiers, par les unités extrabudgétaires et les administrations de sécurité sociale, à l'administration centrale n'est pas régulière dans le temps et certaines de ces structures n'observent pas cette prescription. En termes d'importance relative, 54,3% des Etablissements publics à caractère administratif (EPA) et des administrations de sécurité sociale ont transmis à la Direction de comptabilité publique (DCP) leurs états financiers au titre de l'exercice 2020 dans les trois mois suivants la fin de l'exercice. Toujours concernant 2020, 78,3% des EPA et des administrations de sécurité sociale ont transmis à la DCP leurs états financiers dans les six mois suivants la fin de l'exercice budgétaire.

Pour passer d'un budget de moyens à un budget axé sur les résultats, Djibouti est à la croisée des chemins. En effet, le pays envisage d'élaborer un budget-programme dans le cadre de la Vision 2035 et

ses plans quinquennaux. Cette option viendra renforcer le cadre budgétaire à moyen terme-CBMT existant. La mise en place du budget programme, devrait se traduire en autres par l'élaboration de projets et de rapports annuels de performance. Le pays a prévu dans le plan d'actions 2020-2021 du ministère du budget notamment d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du budget programme à Djibouti, d'améliorer la nomenclature et le cadre budgétaire y afférents. Dans le cadre de ce chantier d'envergure figurent en bonne place l'élaboration d'un cadre méthodologique de conception des cadres de dépenses sectoriels, la mise place d'un vaste programme de renforcement des capacités en matière de budgétisation par programmes.

Source : Rapport PEFA, mars 2023.

### 13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

L'analyse combinée du compte administratif et du compte de gestion en fin d'année permet un compte rendu exhaustif en dépenses et en recettes pour le périmètre de l'administration budgétaire centrale. Toutefois, ces états n'incluent pas les actifs et passifs financiers et non financiers, les garanties et obligations à long terme. En outre, un tableau des flux de trésorerie n'est pas élaboré. Au total, l'évaluation PEFA a montré que les rapports financiers de l'administration centrale sont préparés sur une base annuelle et sont comparables avec le budget approuvé. Ils contiennent des informations sur les recettes, les dépenses et les soldes de trésorerie. Pour le dernier exercice clos (2020), le compte administratif de l'ordonnateur a été transmis le 30/03/2021 et le compte du Trésorier général pour 2020 a été remis le 29/07/2021, soit plus de 6 mois mais moins de 9 mois après la fin de l'exercice. Le référentiel comptable des rapports financiers est basé sur un cadre juridique national et assure la cohérence des rapports dans le temps. Toutefois, il n'y a pas de recueil des normes comptables ni d'éléments d'analyse disponibles sur la conformité du référentiel avec les normes internationales et notamment les IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) applicables au secteur public). Des améliorations sont attendues en la matière, avec l'appui à l'élaboration du référentiel comptable prévu dans le cadre du projet d'appui aux institutions de contrôle des finances publiques et à la gouvernance des entreprises et établissements publics (PAIC GEP) de la BAD.

Dans le domaine du contrôle externe, l'Assemblée nationale a reçu et adopté les trois rapports de la Cour des comptes et de discipline budgétaire sur l'exécution de la loi de finances (RELF) pendant la période 2018-2020. Ces trois rapports ont fait l'objet d'un examen, dans un délai de trois mois suivant leur réception par l'AN. Il a été toutefois, souligné que la Loi de Règlement 2019 a été votée avant la réception

par l'Assemblée nationale du Rapport sur l'exécution des lois de finances de la Cour des comptes.

L'évaluation PEFA a relevé des limitations relatives aux conditions de la transparence du contrôle sur l'exécution de la loi de finances. En effet, l'examen du rapport d'audit de la Cour des comptes et de discipline budgétaire par le pouvoir législatif n'est pas accessible au public. En outre, l'examen du rapport de la Cour sur les exercices 2018, 2019 et 2020 par la Commission Finances n'a pas ouvert au public et le rapport qui en a suivi n'a pas été publié.

Source : Rapport PEFA 2023

#### 13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

De façon générale, la chaîne de la dépense publique à Djibouti se caractérise par l'application des principes de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public, de distinction des phases d'engagement, de liquidation, d'ordonnancement et de paiement, et de paiement après contrôle du service fait conformément à la Loi No107 et au Règlement général sur la comptabilité publique. Les statistiques ont montré l'efficacité du contrôle interne en 2020, avec les rejets par le Trésor en fin de processus de la dépense publique qui ont représenté un peu plus d'1% du budget. Le Projet d'Appui aux Institutions de Contrôle des Finances Publiques et à la Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics (PAIC-GEP) financé par la Banque de la BAD en cours de démarrage va accompagner la mise en place de systèmes et outils de contrôle interne dans certaines administrations centrales la Cour des Comptes et de discipline budgétaire, la Direction de la Comptabilité Publique et la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption. Les appuis dans le cadre du projet PAIC GEP accompagneront la mise en place de systèmes et outils de contrôle interne dans certaines administrations centrales.

Les dépenses et des recettes sont réparties entre les entités gouvernementales. Toutefois, des opérations ne se sont pas incluses dans le budget. En effet, la consolidation de l'ensemble des recettes extrabudgétaires de l'administration centrale, notamment pour les établissements publics, dont la Caisse nationale de sécurité sociale, n'est pas effectuée. Ces recettes ont représenté environ 24% des recettes de l'administration centrale.

Il est ressorti de l'examen de la balance générale des comptes au 31 décembre 2020 que le rapprochement des comptes d'attente ne se fait pas de façon régulière tout au long de l'année et présente donc des marges de progression. En effet, le rapprochement s'effectue au moins une fois par an dans les deux mois qui suivent la fin de l'année et que les comptes d'attente ont apurés au plus tard à la clôture de l'exercice.

Source : Rapport PEFA 2023

## 14. Efficiency of Revenue Mobilization

Criteria Score: 3.5

### 14.a. Tax policy

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

#### Country Notes:

Le pays a poursuivi l'amélioration de sa politique fiscale en vue mobiliser davantage de ressources internes et de générer un espace budgétaire en faveur des dépenses prioritaires et de la réduction de la dette. Selon les informations récentes disponibles, outre la réforme de 2018 qui avait permis d'introduire une nouvelle taxe et l'ouverture des centres régionaux, le premier rapport sur les dépenses fiscales a été élaboré en 2019 (*le Rapport du FMI sur les consultations de 2022 au titre de l'article IV et le Communiqué de presse y afférent n'ont pas encore été publiés sur le siteweb du FMI. Selon le FMI, les autorités ont besoin de plus de temps pour envisager la publication de ces documents.*).

Les services du FMI les ont encouragées à élargir la portée du rapport, notamment pour analyser les effets des régimes appliqués aux zones franches. Le rapport avait mis en évidence des coûts implicites dépassant 7 points de PIB. Le FMI avait notamment recommandé aux autorités de formuler une stratégie visant à rationaliser les régimes fiscaux spéciaux et les exonérations ainsi qu'à élargir l'assiette des impôts. Dans ses efforts pour renforcer l'efficacité de sa politique fiscale, en 2022, par exemple, le gouvernement a imposé une taxe unique de 1 % sur le chiffre d'affaires à toutes les entreprises opérant dans les zones économiques spéciales. Le ministère des Finances et de l'Économie et le ministère du Budget ont décidé d'examiner de plus près les dépenses fiscales en général, et la loi de finances de 2022

a recommandé d'abaisser le seuil de la taxe sur la valeur ajoutée de 50 millions de DJF à 20 millions de DJF pour élargir l'assiette fiscale.

Outre l'appui de la Banque dans le cadre du projet d'appui aux institutions de contrôle des finances publiques, de la Banque mondiale pour le développement d'un nouveau logiciel fiscal et celui du FMI sur la réforme du code des impôts, Djibouti a adhéré à l'initiative Tax for SDGs (Sustainable Development Goals - Objectifs de développement durable) du PNUD. Cette initiative mettra l'accent sur l'utilisation de politiques fiscales et budgétaires pour promouvoir une mobilisation croissante des recettes nationales, pour financer notamment la réalisation des Objectifs de développement durable prioritaires à Djibouti, et le renforcement des capacités de l'administration fiscale.

Selon les statistiques récentes disponibles, les recettes budgétaires se sont élevées à 116,586 milliards FDJ à fin 2022 contre 109,993 milliards FDJ en 2021, soit un accroissement d'environ 6% (en termes relatifs). Cette évolution favorable trouve son origine principalement dans l'accroissement des recettes fiscales de 69,834 69 milliards FDJ à fin 2021 73,832 milliards FDJ en 2022 sous l'effet du renforcement des impôts directs d'environ 13% entre 2021 et 2022 (hausse de 29,387 à 33,182 milliards FDJ entre 2021 et 2022). De même, les impôts indirects ont augmenté de près de 9% entre 2021 et 2022 (accroissement de 34,581 à 37,588 milliards FDJ entre 2021 et 2022). Les recettes non fiscales qui ont augmenté de 40,159 à 42,754 milliards de FDJ entre 2021 et 2022, soit une hausse de près de 6%.

La dynamique positive dans l'accroissement des recettes fiscales devrait être observée en 2023. Les estimations ont tablé sur une progression des recettes totales d'environ 4% (hausse de 116,586 à 121,660 milliards FDJ entre 2022 et 2023) ; impulsée par les recettes fiscales attendues en hausse d'environ 13% (de 73,832 à 83, 651 milliards FDJ entre 2022 et 2023). En 2023, les recettes non fiscales devraient se contracter de près de 11% par rapport à 2023 (baisse de 42,754 à 38,009 milliards FDJ entre 2022 et 2023).

*NB : le Rapport du FMI sur les consultations de 2022 au titre de l'article IV et le Communiqué de presse y afférent n'ont pas encore été publiés sur le site web du FMI. Selon le FMI, les autorités ont besoin de plus de temps pour envisager la publication de ces documents.*

Source : Note explicative de prévisions macroéconomiques 2023-2027, juin 2023 (DEP/MEFI). FMI, Rapport n° 19/314.

#### 14.b. Tax administration

Score Type	Value
Draft Score	3.5

Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

### Country Notes:

Dans le domaine de l'administration des impôts, malgré quelques progrès et une volonté politique affichée pour améliorer la mobilisation des recettes, Djibouti continue à faire face à des défis.

Le pays continue la mise en œuvre des réformes pour améliorer la situation. A cette fin, le projet d'appui aux capacités en matière de statistiques et d'analyse macroéconomique devrait permettre de fournir des modèles plus efficaces et de renforcer les capacités de la Direction de l'Economie en matière notamment de prévision des recettes. Ces actions, permettront de renforcer les réformes d'envergure fiscales qui ont été mises en place avec l'objectif de renforcer la capacité de recouvrement des recettes fiscales. Les autorités ont introduit en 2009 la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) avec un taux unique de 7%, mais aussi elles ont initié une décentralisation de la collecte des impôts en créant de centres régionaux. L'introduction de la TVA a permis d'élargir l'assiette fiscale et vise à compenser la perte au niveau des recettes douanières après la mise en place du tarif extérieur commun du COMESA.

La mobilisation des recettes comprend des marges de progression importantes. En effet, le taux de pression fiscale a été en moyenne annuelle d'environ 11,53 % du PIB sur la période 2020-2022. Il est estimé à 11,6% du PIB pour 2023 contre 11,3% du PIB en 2022. En dépit de cette situation, la mobilisation des recettes reste en adéquation avec les prévisions. Il est ressorti de l'évaluation PEFA de mars 2023, que sur la période couverte (2018, 2019 et 2020), les revenus programmés dans la loi de finances ont été mobilisés à un pourcentage d'au moins 99% chaque année. En ce qui concerne la composition des dépenses exécutées, l'évaluation PEFA a mis en évidence que la variance de la composition a atteint près de 20% (pour un plafond de 15%) en 2020 sous l'effet principalement de la crise pandémique qui a démarré en 2020. La crise sanitaire a perturbé l'activité économique, et a entraîné notamment une baisse des impôts directs (30,468 milliards FDJ en 2019 à 28,7646 milliards FDJ en 2020) et des impôts indirects (37,800 milliards FDJ en 2019 à 34,7581 milliards FDJ en 2020). Au total, les recettes fiscales ont baissé d'environ 7,5% en passant de 71,7273 milliards FDJ en 2019 à 65,7866 milliards FDJ en 2020.

La perception de la corruption reste élevée même s'il y a eu une certaine amélioration. En effet, le pays était classé à la 142ème place sur 180 pays selon l'indice de perception de la corruption de transparency international en 2020, avec un score de 27 sur 100, qui s'est amélioré à 30 sur 100 pour les années 2021 et 2022, positionnant le pays respectivement au 128ème et 130ème rang pour ces deux années consécutives.

Source : Rapport annuel sur la situation économique, sociale et financière 2021 de Djibouti. FMI Rapport consultation article IV 2019 du Fonds monétaire international. Rapport PEFA 2023

## 15. Quality of Public Administration

Criteria Score: 2.833

### 15.a. Policy coordination and responsiveness

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

La coordination des politiques s'effectue principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement 2020-2024, qui est présentement l'instrument d'opérationnalisation de la Vision Djibouti 2035. Ce cadre mis en place à cette fin inclut les quatre composantes suivantes : (i) un Conseil Supérieur, organe présidé par le Président de la République pour assurer le leadership de la Vision, (ii) une Commission Nationale de suivi évaluation, rassemblant tous les acteurs du développement national et présidé par le Ministre de l'Économie et, des Finances chargé de l'Industrie ; (iii) un Secrétariat Technique assuré par la Direction de l'Économie et de la Planification chargée d'organiser et de réaliser le plaidoyer, la vulgarisation et l'organisation de la vision et, (iv) des groupes ou cadres de coordination sectoriels impliquant les partenaires techniques et financiers (PTF). Le système statistique national est un cadre institutionnel de forme pyramidale incluant les trois niveaux suivants : i) le Conseil Supérieur de la Statistique; (ii) l'Institut National de la Statistique de Djibouti ; et (iii) les services statistiques sectoriels du système statistique national.

Le gouvernement gagnerait à accroître la transparence et la responsabilisation des entreprises publiques pour limiter les risques budgétaires liés aux passifs conditionnels les concernant dans un contexte marqué par un risque de surendettement extérieur et global élevés. L'État a démontré sa capacité d'adaptation de ses politiques suite aux chocs successifs qui ont affecté l'économie, tels que la crise financière, ou les épisodes de sécheresse récurrents qui ont affecté le pays. De même, après les actions pendant la crise sanitaire de 2020-2021, le gouvernement est resté mobilisé et engagé pour prendre les mesures idoines en cas de besoin. Ainsi, le pays a pris des mesures soutien et d'urgence pour protéger les ménages des conséquences du conflit en Ukraine ukrainienne. Les autorités djiboutiennes ont mis en place des mesures humanitaires d'urgence destinées à près de 60 000 ménages, les contrôles des prix et

l'application des mercuriales et la mise en place de programmes de subventions pour certains produits de première nécessité.

Source : Banque africaine de développement, Rapport pays 2023 de Djibouti.

#### 15.b. Service delivery and operational efficiency

Score Type	Value
Draft Score	2.5
Reviewed Score	2.5
Second Draft Score	2.5
Final Score	2.5

#### Country Notes:

La faible efficacité et qualité de ses services publics continue d'être alimentée par des capacités institutionnelles et des ressources humaines limitées.

La mise en place de la gestion axée sur les résultats et des budgets programmes n'est pas encore effective. Actuellement, le budget, est un budget de moyens qui ne retrace pas de plans ou de programmes de performances comprenant des objectifs et des cibles socio-économiques ou de prestations de services. Par contre, quelques ministères présentent et publient dans le cadre des documents de planification opérationnelle ou dans des documents de projets et de programmes d'appuis des bailleurs de fonds des objectifs et des cibles à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités. Toutefois, les objectifs et les cibles projetés en termes de performance à atteindre ne sont pas pris en compte dans les documents budgétaires transmis au ministère du budget en appui des conférences budgétaires et ne sont pas transmis à l'Assemblée nationale à l'appui de la présentation des projets de budgets de ces ministères.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la performance des fonctions de prestation de services, il n'a pas été recensé au cours des trois derniers exercices clos (2018 à 2020) des évaluations de la performance des fonctions de prestation de services par les institutions de contrôle (notamment la Cour des Comptes, l'IGE ou l'IGF) ou par les partenaires techniques et financiers. Ces évaluations doivent être réalisées par des organes distincts et ne relèvent pas de celui qui assure les services tels que la Cour des comptes et autres institutions de contrôle.

La coordination entre les ministères n'est pas assez fluide. Djibouti doit rompre avec le modèle de gouvernance actuel en introduisant plus de transparence et de responsabilité dans le secteur public et en

améliorant la prestation des services publics.

Source : Rapport PEFA 2023

### 15.c. Merit and ethics

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

Dans le domaine de la gouvernance Djibouti a enregistré des progrès selon l'indice Mo Ibrahim. Le pays a été classé 39<sup>ème</sup> sur 54 pays avec un score de 42,2/100. Il a progressé par rapport à 2020 année pendant laquelle il a été classé 42<sup>ème</sup> sur 54 pays avec un score de 41,3/100. Il est cependant relativement bien classé sur le critère du développement humain où il occupe la 18<sup>ème</sup> place en Afrique avec un score de 55,9/100. En revanche, au plan politique le pays affiche une performance plus faible. Pour la sous-catégorie « Participation » Djibouti a été classé 46<sup>ème</sup>/54 pays avec un score de 18,3/100. De même, le score du pays pour la sous-catégorie « Droits » le place 47<sup>ème</sup> dans le continent avec un score de 24,7/100.

La perception de la corruption reste élevée. En 2022, Djibouti a été classé selon l'indice de Transparence International 130<sup>ème</sup> sur 180 pays pour un score de 30 points sur un total de 100. Par rapport à 2021, le pays a enregistré un recul dans son classement. Le pays était classé 128<sup>ème</sup> en 2020 (avec un score de 30/100).

Sur le plan réglementaire les textes en vigueur (La loi 222/AN/17/8? L portant Code déontologie des Agents publics) disposent que l'agent public ne doit pas adopter des attitudes discriminatoires fondées sur le genre, l'ethnie, les convictions religieuses, idéologiques ou politiques. Il s'y ajoute, l'adoption du décret 2023-178/PR/MENSUR portant création du Statut particulier des cadres de l'industrie spatiale de l'Etat qui s'inscrit au sein de la Fonction Publique de la république de Djibouti et bénéficie des règles statutaires particulières qui s'appliquent aux fonctionnaires.

Le traitement des paie dans la fonction publique a été examiné dans l'évaluation des finances publiques de 2023, selon la méthodologie PEFA. Le cadre réglementaire du contrôle des états de paie est régi par des textes suivants incluant la • Loi No 48/AN/83/1ère L portant statut général des fonctionnaires et qui fixe les dispositions de recrutement, avancement, rémunération et cessation d'activité. L'art. 4 stipule « toute nomination ou promotion de grade n'ayant pas pour objet exclusif de pourvoir à une vacance d'emploi est interdite. » et a l'art.37, « tout fonctionnaire est place dans une des catégories : en activité, en service détaché, en disponibilité, Hors cadres et sous les drapeaux. » et la Loi No 222/AN/17/8ème L portant code de déontologie des Agents Publics. L'examen susvisé a révélé que l'intégration des états de paie et des dossiers du personnel est réalisé par l'application Fichier unique de référence (FU) sur Oracle qui couvre l'ensemble des Personnels. Il assure une intégration automatique dans les états de paie de toute modification apportée aux dossiers du personnel, et ils sont vérifiés par rapport aux données des états de paie du mois précédent. Le recrutement et la promotion du personnel sont fondés sur une liste de postes approuvés. Des écarts importants d'imputation dans le FU sont à noter, qui n'affectent pas les montants consolidés par ministère.

En outre, un contrôle exhaustif des effectifs de l'administration a été réalisé en 2019 par une commission spéciale composée de membres de la Présidence et de la sous-direction de la solde. Des contrôles physiques sont également systématiquement réalisés par les services d'inspection générale (IGE, IGF) et les inspections de services.

Sources : i) Edition 2022 l'indice Mo Ibrahim pour la Gouvernance. ii) Edition 2022 l'indice de Perception de la corruption de Transparence International.iii) Rapport PEFA 2023.

#### 15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

*No score data available for this subcriteria.*

## 16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

**Criteria Score: 3**

#### 16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

### Country Notes:

Dans le domaine de la gouvernance Djibouti a enregistré dans progrès selon l'indice Mo Ibrahim. Le pays a été classé 39ième sur 54 pays en 2022 selon l'indice Mo Ibrahim (avec un score de 42,2/100) ; le pays était 42ième en 2020 (avec un score de 41,3/100). Toutefois, la perception de la corruption reste élevée. En 2022, Djibouti a été classé selon l'indice de Transparence International 130ième sur 180 pays pour un score de 30 points sur un total de 100. Par rapport à 2021, le pays a enregistré un recul dans son classement. Le pays était classé 128ième en 2020 (avec un score de 30/100).

Les structures chargées des activités de contrôle, d'audit interne et d'inspection sont notamment de l'Inspection Générale d'Etat (IGE), de l'inspection Générale des Finances (IGF) et des inspections de services. La nature des missions réalisées par l'IGE et l'IGF porte essentiellement sur la conformité financière ou l'inspection de régularité et la lutte contre la fraude. Si ces institutions procèdent à des audits et contrôles, il n'en demeure pas moins que leurs travaux ne font référence à aucune norme de travail s'apparentant aux normes et pratiques professionnelles de l'audit interne, telles qu'édictées par l'IIA (Institute of Internal Audit). Les audits réalisés résultent principalement de commandes spécifiques (Ministre, directeur général) ou dans de plus rares cas sur des autosaisies (en cas de suspicions de fraudes principalement). En outre, le récapitulatif des thèmes d'audit a montré qu'il n'y a globalement pas ou très peu d'audits relatifs à l'évaluation de la qualité du dispositif de contrôle interne.

Pour ce qui concerne, les suites données aux audits internes, il semble que le suivi est limité. Les recommandations des auditeurs ne font pas l'objet de commentaires formalisés par les audités et aucun plan d'action n'est demandé pour s'assurer de leur mise en œuvre. Les conclusions des rapports ne font l'objet d'aucun suivi particulier par les auditeurs.

Dans le domaine du contrôle externe, la Cour des comptes et discipline budgétaire continue d'assurer le contrôle juridictionnel et le contrôle parlementaire est réalisé à travers l'adoption des lois de règlement. Pendant la période 2018-2020, l'Assemblée nationale a reçu et adopté les trois rapports de la Cour des comptes et de discipline budgétaire sur l'exécution de la loi de finances. Ces trois rapports ont fait l'objet d'un examen, dans un délai de trois mois suivant leur réception par l'Assemblée nationale, au vu des dates d'adoption des Lois de Règlement par l'institution parlementaire. L'évaluation PEFA a relevé des limitations relatives aux conditions de la transparence du contrôle sur l'exécution de la loi de finances. En effet, l'examen du rapport d'audit de la Cour des comptes par le pouvoir législatif n'est pas accessible au public.

En matière de réformes, selon les informations publiées, il est à noter que le second plan de développement stratégique de la Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB) pour 2019-2023 est en cours de mise. Les axes les plus importants de ce plan incluent notamment i) la revue et la proposition d'amélioration de la gouvernance interne de l'ISC dont la mise en œuvre est en cours avec l'appui du PAMAP (projet financé par la Banque Mondiale), et ii) un projet de renforcement des capacités concernant les aspects métiers (juridictionnel, non juridictionnel), la mise à niveau du système d'information, stratégie de communication etc. Le projet d'appui aux institutions de contrôle des finances publiques et à la gouvernance des entreprises et Établissements publics (PAIC-GEP) de la Banque approuvé en 2022 prendra en charge certaines activités. En outre, la Cour des comptes envisage l'évaluation de son plan stratégique avec la perspective d'un nouveau plan pour la période 2024-2027.

Sources : i) Rapport PEFA 2023

ii)Edition 2022 Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance

iii)Edition 2022 Indice de perception de la corruption de Transparence International

#### 16.b. Access of civil society to information on public affairs

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

D'une manière générale, l'accès aux informations aux données sur le pays demeurent limités pour la société civile. Le Gouvernement et les institutions de la république publient des informations sur leurs activités ainsi que des rapports et décrets dans des portails Web. Les publications réalisées ne permettent pas en général d'avoir les informations récentes et de faire des analyses. A titre d'illustration, le budget de l'Etat qui est rendu public ne contient pas de statistiques sur les allocations budgétaires par ministères et institutions, seules les grandes masses budgétaires relatives aux ressources et aux dépenses sont publiées. Les documents de politiques sectorielles publiées portent souvent sur des stratégies achevées, avec des données anciennes. La transparence a des marges de progression importantes.

Selon la mise à jour du Moniteur CIVICUS du mois de septembre 2023, l'espace civique de Djibouti figure parmi les plus fermés au monde avec un score de 18 points sur 100. Cette classement en dit long sur le contexte autoritaire et répressif, dans lequel les organisations de la société civile travaillent et par voie de conséquences les contraintes fortes pour exprimer des opinions dissidentes les citoyens.

Les fortes limitations relatives à l'accès aux données ont été corroborés par l'évaluation PEFA qui a mis en évidence le manque de transparence du système de gestion des finances de Djibouti (Note D pour - l'Accès du public aux informations budgétaires-). En effet, les informations de base soit ne sont pas rendues public dans les délais prescrits par les standards internationaux (Budget adopté) ; soit ne sont pas publiées (Documents relatifs au projet de budget annuel du pouvoir exécutif). Selon les informations disponibles pour ce qui concerne les réformes, Le ministère du budget envisage de mettre en ligne un nouveau site internet, en vue de publier les données budgétaires et financières selon le format requis par les bonnes pratiques en la matière. Il s'y ajoute l'élaboration et la mise en ligne d'un « budget citoyen ».

Sources : i) Rapport PEFA 2023

ii) Moniteur CIVICUS

### 16.c. State captured by narrow vested interests

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

#### Country Notes:

Les membres des organisations société civile continuent de faire l'objet de pressions et d'intimidations, même si les syndicats sont autorisés et le droit de grève reconnu.

Selon la Ligue Djiboutienne des Droits de l'Homme (LDDH) le secrétaire général de l'Union Djiboutienne du Travail (UDT) a été agressé et son passeport confisqué à l'aéroport, au mois de mars 2023. Il s'y ajoute, l'arrestation suivie de l'expulsion du vice-président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), qui était à Djibouti au mois de mars 2023 pour rencontrer notamment des organisations de la société civile et des syndicats.

En outre, le paysage politique reste polarisé. Après le boycott de la présidentielle d'avril 2021 par les principaux leaders de l'opposition, les élections législatives du mois de février 2023 ont été boycottées par les deux principaux partis d'opposition (le Mouvement pour le renouveau et le développement démocratique et l'Alliance républicaine pour la démocratie). Dans ce contexte, l'Union pour la majorité présidentielle a obtenu la majorité absolue (avec 58 sièges) et l'Union pour la Démocratie et la Justice a disposé de 7 sièges.

Le cadre juridique et institutionnel de passation des marchés n'est pas complètement opérationnel. En conséquence, la passation des marchés publics n'est pas réalisée en conformité avec les dispositions du Code des marchés publics. Des défis demeurent pour garantir l'utilisation optimale des ressources publiques. En particulier, le système d'information des marchés publics n'est pas encore opérationnel. Cette situation empêche la génération de données exactes et complètes relatives aux procédures de passation et leur vérification. L'application des méthodes de mise en concurrence, dans le cadre de la passation des marchés reste limitée. En 2020, le montant total des achats passés directement ou en gré à gré est estimé à 75,8%. En l'absence de données exhaustives sur la valeur totale des marchés attribués par des méthodes fondées sur une mise en concurrence, l'estimation faite dans le cadre de l'évaluation PEFA sur la base des données de la Direction de l'exécution budgétaire des marchés passés par appel d'offres en 2020 a montré que moins de 60% de la valeur totale des marchés et achats publics n'était pas fondée sur une méthode de mise en concurrence.

Selon les informations disponibles, un plan de réforme sur les marchés publics est en voie d'élaboration. Cette réforme devrait porter sur cinq axes dont i) la réorganisation et le renforcement du fonctionnement

de la Commission nationale des marchés publics, ii) l'opérationnalisation du Comité de règlement des différends et iii) le suivi des plans de passation des marchés publics et des plans de travail et des budgets annuels.

Sources : i) Rapport PEFA 2023

ii) Moniteur CIVICUS

## (E) Infrastructure and Regional Integration

Cluster Score: 3.167

### 17. Infrastructure Development

Criteria Score: 2.833

#### 17.a. Sector strategy/policy

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

#### Country Notes:

Le renforcement des infrastructures de transport et le développement des infrastructures logistiques (ports secs Modjo, Indode) demeurent des priorités pour le pays. Djibouti va amplifier le développement des infrastructures de connexion multimodales au reste du monde dans le cadre PND 2020-2024 « Djibouti ICI ». L'accent sera mis sur la construction des chaînons manquants des infrastructures physiques de base moderne, suivie par une mise à niveau technologique comparable aux autres ports de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient. Toutes ces actions permettront de réduire les coûts, d'améliorer la quantité et la qualité des services portuaires et de s'arrimer, voire de dépasser, la compétitivité des places

portuaires concurrentes de l'Afrique de l'Est et du Moyen-Orient. Les investissements dans les infrastructures de corridor de transports routiers permettent de mieux connecter Djibouti avec ses voisins et de servir de plaque tournante du commerce mondial. Les actions spécifiques serviront notamment à : i)

Poursuivre la construction et modernisation des aéroports, des ports et des routes ; ii) Préparer une directive sur l'interconnexion des infrastructures et l'interopérabilité des systèmes, avec un accent sur la réduction des temps de passage ; iii) Renforcer l'actualisation du cadre légal et réglementaire pour l'amélioration des services de logistique sur la plateforme logistique et le long des lignes desservant l'Éthiopie et les autres pays des Grands Lacs sans littoral ; iv) Préparer et mettre en œuvre un programme de formation continue ; v) Préparer et mettre en œuvre un programme d'appui à l'harmonisation des outils électroniques des commerces transfrontaliers (imports/exports) ; renforcer le mécanisme de coordination de la facilitation des échanges et simplifier toutes les procédures de contrôle sur le corridor ; et vi) Préparer et mettre en œuvre un programme de veille stratégique pour renforcer l'efficacité et l'efficience des structures de coordination des acteurs et la conduite du changement

Djibouti ne possède pas une Lettre de politique du développement de son secteur des transports. Il est composé de : (i) un chemin de fer Djibouti-Éthiopie géré par la Chine sous un contrat de concession de 20 ans, (ii) un aéroport dont 70% d'activités concernent les avions militaires, (iii) six ports qui traitent 90 % des importations de l'Éthiopie, (iv) une jeune compagnie d'aviation, et (v) un réseau routier dont le corridor Djibouti-Éthiopie-Soudan du Sud-Kampala destiné à relier Djibouti aux autres pays de la sous-région. La disponibilité des infrastructures de transport terrestre performantes constitue un enjeu très important pour Djibouti. Pourtant, ce secteur ne semble pas bénéficier de la même attention que le secteur portuaire et il est confronté à un développement inadéquat et une faible performance. Le transport urbain de Djibouti est inadapté. La capitale n'a pas un système de transport public satisfaisant pour desservir les quartiers périphériques. La voirie urbaine est dégradée, la ville n'a pas de gares routières ni d'arrêt des bus, ni de terminus des bus. Enfin, le trafic quotidien des camions (1200) sortant des ports provoquent constamment des embouteillages. Pour garantir la compétitivité du pays et améliorer la productivité de la population, Djibouti a besoin d'un système de transport efficace pour (i) desservir les ports et (ii) assurer la mobilité de la population, y compris à Djibouti-ville.

Dans le secteur de l'énergie les interconnexions électriques, les projets de production d'électricité géothermique, solaires, éoliens, notamment font partie des stratégies prévues. Djibouti importe de l'Éthiopie près de 65% de ses besoins en énergie électrique. Le pays ambitionne d'atteindre les 100% de mix énergétique en 2030. A cette fin, le potentiel en énergies renouvelables -notamment géothermique – sera exploité. C'est pourquoi, Djibouti a accordé une place de choix au développement des énergies renouvelables, dont le parc éolien de Ghoubet (60 MW), le parc solaire de Grand Bara (30MW), et le projet géothermique Fialéh (40-50 MW). Pour ce dernier projet, Djibouti a bénéficié de l'appui inestimable de la Banque pour la phase exploratoire et le pays envisage maintenant la phase développement par la sélection du développeur privé. A travers l'initiative Desert to Power, la Banque appuie les pays du Sahel dont Djibouti en apportant une assistance technique pour soutenir la mise en place de parcs solaires régionaux pour répondre à la demande en électricité de la région, opérant ainsi la transition vers des énergies plus propres qui réduiront les effets néfastes de la production énergétique sur le climat.

Dans le secteur des télécommunications, selon les statistiques disponibles, le taux de pénétration du mobile est de 43,5% et de l'Internet de 55,7%. L'accès au service mobile et de télécommunication à grande consommation a été équivalent à 5,1% du Revenu national brut par tête, plaçant Djibouti en 2020 au 123e rang sur 188 pays (BAD 2023). Le schéma stratégique intégré du secteur des technologies de l'information et de la communication (2014-2024) vise la transformation de Djibouti en une société de l'information avec une économie digitale.

Pour ce qui concerne, le secteur de l'eau/assainissement, l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, un des objectifs de la Vision 2035, reste un défi. La couverture en eau potable des zones rurales était de 64% en 2017, contre 97,4% en zone urbaine. À Djibouti-ville, les besoins en eau potable sont estimés entre 60 000 et 100 000 m<sup>3</sup>/jour en 2020, alors que le système d'alimentation en eau potable ne livrerait que 50 000 m<sup>3</sup>/jour. La gestion de l'assainissement est contrariée par la remontée de l'eau de mer au-dessus du niveau des caniveaux. Environ 19% de la population rurale ont accès à un système d'assainissement (contre 41% dans les zones urbaines) (BAD 2023).

Comme pour les secteurs de la santé, de l'éducation se posent les mêmes contraintes pour avoir des informations budgétaires récentes sur le secteur des infrastructures. Le budget de l'Etat qui est rendu public ne contient pas de statistiques sur les allocations budgétaires par ministères et institutions, seules les grandes masses budgétaires relatives aux ressources et aux dépenses sont publiées. Toutefois, les infrastructures qui ont été réalisées renseigne sur l'importance accordée au secteur par le pays. A titre d'illustration, en 2013, le pays a contracté deux prêts pour financer la construction de la ligne de chemin de fer Addis-Abeba–Djibouti et d'un aqueduc relié à l'Éthiopie pour un montant total de 814 millions de dollars. En 2016, un autre prêt garanti par l'État d'un montant de 345 millions de dollars a été signé pour financer la construction d'un port polyvalent. Ces trois prêts ont été octroyés par la Banque d'exportation et d'importation de Chine (Exim Bank de Chine). (Rapport du FMI n° 19/314).

Sources : Plan National de Développement 2020-2024 Djibouti ICI Inclusion - Connectivité - Institutions. - Banque africaine de développement, Djibouti Document de stratégie pays 2023-2027

## 17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Score Type	Value
Draft Score	3.5
Reviewed Score	3.5
Second Draft Score	3.5
Final Score	3.5

**Country Notes:**

La principale évolution relative au cadre institutionnel relative aux infrastructures a été l'adoption du décret n°2022-047/PRE pris pour l'application de la Loi n°74/AN/20/8ème L portant création de l'autorité de régulation multisectorielle de Djibouti (ARMD). Le décret a pour objet de fixer les attributions et le fonctionnement des structures de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti (ARMD) et de préciser les règles fixant son organisation, ainsi que les dispositions transitoires applicables en vue de la mise en œuvre de la loi n° 74/AN/20/8èmeL susvisée.

De façon spécifique selon les informations disponibles, les institutions qui ont des missions en rapport avec la mise en œuvre du programme des infrastructures du pays, portent sur l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR). Elle est régie par la loi N°108/AN/10/6èmeL portant réorganisation du ministère de l'Équipement et des Transports et fixant ses attributions. Elle est créée sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial. À ce titre, l'ADR est aussi soumise au décret N°99-0077/PR/MFEN portant réforme des Sociétés d'État, des Sociétés d'Économie Mixte et des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

Dans le secteur de l'énergie, Électricité de Djibouti (EDD) est la compagnie publique qui gère le service public en matière de production et distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire Djibouti. Le Décret n°2022-266/PR/MERN portant création d'un comité de pilotage et d'un comité technique national pour l'élaboration de la stratégie nationale de planification a été adopté. Le comité de pilotage a pour but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la politique nationale énergétique.

Pour ce concerne le financement, la loi n°2017?186 du 29 mai 2017 fixe le régime juridique et le cadre institutionnel des Partenariats Public Privé (PPP ou Contrat de PPP). Le partenariat public privé (PPP) est un accord écrit à long terme de droit administratif entre un opérateur économique et une Autorité Contractante, pour la réalisation de travaux, d'un ouvrage ou d'une infrastructure ou la fourniture d'un service d'intérêt général ou qui contribue au service public, pour lequel la partie privée supporte un certain nombre de risques et des responsabilités de gestion et d'exploitation ainsi que tout ou partie du financement.

Dans le secteur des télécommunications, Djibouti Télécom est l'opérateur de télécommunications à Djibouti. Créé en 1999, Djibouti Télécom est détenu à 100 % par l'Etat via le Fonds Souverain de Djibouti. L'unique opérateur de télécommunications et de réseaux mobiles à Djibouti, fournit tous les services des technologies de l'information et de la communication (TIC) du pays (y compris la téléphonie fixe, les services mobiles et la large bande). Le taux de pénétration mobile à Djibouti a été d'environ 43,9 % de la population en 2020. La part de la population utilisant internet s'élevait à 59 % en 2019, l'accès internet à partir de téléphones mobiles affichait un taux de pénétration de 21,2 % en 2020. Attendue depuis 2020, l'ouverture du capital de Djibouti Telecom à un opérateur international privé a été à nouveau annoncée par le gouvernement en juillet 2021 (acquisition minoritaire de 40 %). Un appel à manifestation d'intérêt a été ensuite lancé fin juillet 2021 avec une échéance fixée à la mi-septembre 2021. Il semblerait qu'il n'y pas eu de suite pour cet appel à manifestation d'intérêt.

Le cadre juridique de passation des Marchés Publics est clairement défini par : •La Loi No 53/AN/09/6eme L du 1er juillet 2009 portant Nouveau Code des Marchés Publics et les décrets No 2010-008/PRE du 8 mai 2020 fixant les attributions, la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale Marchés Publics (CNMP),

- Le décret No2010-0084/PRE du 8 mai 2020 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services courants et aux marchés publics de prestations intellectuelles
- Le décret No 2010-0085/PRE du 8 mai 2010 portant approbation du manuel de procédures pour la passation des marchés et approbation de la charte d'éthique et de transparence applicable dans le domaine des marchés public,
- Ainsi que l'arrêté No2010-349 portant approbation des documents types de procédures de passation des marchés publics de la République de Djibouti.

Le programme d'investissement dans les infrastructures a permis de renforcer le positionnement du pays en tant qu'un acteur majeur du secteur portuaire dans la région. L'adoption en 2017 de la loi sur le partenariat public privé pour attirer les investissements privés dans le pays a renforcé le cadre juridique et réglementaire en matière d'infrastructure mis en place au début des années 2000. Le ministère de l'Équipement et des Transports est chargé de l'octroi de licences d'exportation des ports. Afin d'accroître la compétitivité des ports de Djibouti, il faudrait réguler les services commerciaux fournis par les opérateurs privés dont les tarifs ont un impact direct sur la compétitivité des coûts portuaires.

L'Agence Djiboutienne des Routes (ADR) est l'entreprise publique chargée de la mise en œuvre des travaux de construction, d'entretien et de réhabilitation du réseau routier. Elle exploite et gère un réseau routier composé de 60% de routes bitumées, soit 716 km ; 40% des routes en terre (477 km) ; et une voirie urbaine de 204 km dont 129 km en état acceptable. Les dépenses en transport urbain grèvent en moyenne 15% du budget des ménages à Djibouti ville. Si l'aménagement et le revêtement des corridors nord (Djibouti-Ethiopie-Soudan du Sud-Kampala) et sud (Djibouti-Somali) soutiennent la promotion des échanges régionaux, en revanche, le développement des routes et des infrastructures de transport urbain vise l'amélioration de la qualité de vie de la population en facilitant l'accès aux services sociaux et aux opportunités d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le secteur des transports souffre d'importants déficits de capacités institutionnelles qui se sont traduits par un entretien insuffisant du patrimoine routier et la lenteur des réformes sectorielles.

Favorisé par sa position géographique stratégique sur l'une des routes maritimes les plus actives, Djibouti est devenu le hub logistique de la Corne de l'Afrique. Djibouti se trouve sur l'une des plus importantes routes commerciales maritimes et profite de sa position stratégique sur le détroit de Bab-el-Mandeb pour s'imposer comme la principale porte d'entrée de la Corne de l'Afrique. Ainsi, Djibouti ambitionne d'être le 1ère hub commercial logistique en Afrique de l'Est d'ici 2035, tandis que l'Éthiopie, entourée par 5 pays est l'un des 44 pays dans le monde sans littoral.

Djibouti est prédominant dans les flux commerciaux avec l'Éthiopie, via le corridor nord-est éthiopien. Ainsi, l'essentiel du commerce extérieur de l'Éthiopie transite par les ports Djiboutiens. De par la taille du marché éthiopien (près de 120 millions d'habitants), le volume des échanges pourrait doubler à horizon 2035 via Djibouti, si l'Éthiopie ne développe pas des corridors alternatifs avec d'autres pays frontaliers.

Djibouti a investi depuis 2012 dans des infrastructures portuaires et logistiques, aujourd'hui opérées par l'Autorité des ports et des zones franches, dont le port Autonome International de Djibouti, une zone franche. Le ministère de l'Équipement et des Transports est chargé de l'octroi de licences d'exportation des ports. Afin d'accroître la compétitivité des ports de Djibouti, il faudrait réguler les services commerciaux fournis par les opérateurs privés dont les tarifs ont un impact direct sur la compétitivité des coûts portuaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND 2020-2024), le deuxième projet d'interconnexion électrique Djibouti-Éthiopie lancé en 2023 vise à renforcer la connectivité régionale en améliorant le transport d'électricité propre et à faible coût entre l'Éthiopie et Djibouti. Le projet appuiera la construction d'une seconde ligne de transport d'électricité à double circuit qui reliera le poste haute tension de Galafi, à la frontière avec l'Éthiopie, au poste de Nagad, situé près de Djibouti-Ville. Cette nouvelle ligne de transport d'électricité contribuera à stabiliser la circulation de l'énergie et améliorera la fiabilité des réseaux. Le projet sera financé par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

Source : i) Rapport PEFA 2023.ii) Direction générale du Trésor. Télécoms : Un secteur monopolisé par un opérateur aux performances limitées et dont l'ouverture à la concurrence se fait attendre. Publié le 02 juin 2022. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/DJ/telecoms>.

### 17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Score Type	Value
Draft Score	1.5
Reviewed Score	1.5
Second Draft Score	1.5
Final Score	1.5

#### Country Notes:

Djibouti a aussi mis en place un projet de plateforme intégrée de facilitation des échanges, Djibouti Port Community Systems, filiale de Djibouti Ports & Free Zones Authority (DPFZA). Ce projet de plateforme comporte trois éléments : un système de communauté portuaire ("port community system"), un système de communauté commerciale ("trading community system") et un système douanier. Les deux premières composantes de cette plateforme viennent d'être interfacées. Cette plateforme se combinera avec le guichet unique de façon à n'avoir qu'un seul point d'entrée, un système de paiement électronique et un système de documents sans papier.

La disponibilité des infrastructures de transport terrestre performantes constitue un enjeu très important pour Djibouti. Pourtant, ce secteur ne semble pas bénéficier de la même attention que le secteur portuaire et il est confronté à un développement inadéquat et une faible performance. Le transport urbain de Djibouti est inadapté. La capitale n'a pas un système de transport public satisfaisant pour desservir les quartiers périphériques. La voirie urbaine est dégradée, la ville n'a pas de gares routières ni d'arrêt des bus, ni de terminus des bus. Enfin, le trafic quotidien des camions (1200) sortant des ports provoquent constamment des embouteillages. Pour garantir la compétitivité du pays et améliorer la productivité de la population, Djibouti a besoin d'un système de transport efficace pour (i) desservir les ports et (ii) assurer la mobilité de la population, y compris à Djibouti-ville.

Le cadre juridique de passation des Marchés Publics est clairement défini par :

La Loi No 53/AN/09/6eme L du 1er juillet 2009 portant Nouveau Code des Marchés

Publics et les décrets No 2010-008/PRE du 8 mai 2020 fixant les attributions, la

composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission

Nationale Marchés Publics (CNMP),

- Le décret No2010-0084/PRE du 8 mai 2020 portant approbation des cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services courants et aux marchés publics de prestations intellectuelles

- Le décret No 2010-0085/PRE du 8 mai 2010 portant approbation du manuel de

procédures pour la passation des marchés et approbation de la charte d'éthique et de

transparence applicable dans le domaine des marchés public,

- Ainsi que l'arrêté No2010-349 portant approbation des documents types de procédures

de passation des marchés publics de la République de Djibouti

- Loi No2017-186 du 29 mai 2017 relative aux Partenariats Public-Privé

Pour ce qui concerne les données sur les marchés attribués, les données exactes et complètes ne peuvent pas être vérifiées pour la majorité des méthodes de passation de marchés de fournitures, de services et de travaux. En effet, la plupart de ces marchés sont des ententes directes en dessous du seuil des 5 millions de Francs Djiboutiens et l'information n'est pas totalement centralisée entre les services financiers des ministères sectoriels et la direction de l'exécution budgétaire, qui filtre ses marchés au

moment du contrôle de l'engagement de dépense. Ces informations sont fragmentées, et ne sont pas intégrées dans des plans de passation des marchés, et il n'existe pas de piste d'audit. En outre, il n'y a pas encore de gestion de bases de données sur une application qui permettrait de suivre les dossiers entre les différents services concernés.

Le montant total des achats passés directement ou en gré à gré est estimé à 75,8%. La valeur totale des marchés attribués selon des méthodes fondées sur une mise en concurrence telle que l'appel d'offres est de moins de 60%.

Seul, le cadre juridique est complet et mis à la disposition du public. Le nouveau code des marchés publics est publié sur Internet et couvre les principaux aspects de la passation des marchés ; il inclut les principaux éléments de la régulation de la passation des marchés, tels que les seuils non concurrentiels, les appels d'offre, la méthode d'évaluation et d'attribution, partenariats publics privés, et prévoit le règlement des différends à travers un comité de règlement des différends, établi par décret présidentiel. Cependant, la possibilité d'appliquer des mécanismes dérogatoires diminue l'efficacité de ce cadre juridique.

Les opportunités de soumissions ne sont publiées que pour les marchés passés par appel d'offres mais qui ne représentent moins de 50% des marchés passés en valeur en 2020. Elles apparaissent dans le journal national, gratuit. La publicité suit les dispositions du code. D'autres moyens de publicité (journaux payants, autres sites Internet) peuvent cependant être utilisés pour publier l'appel d'offres, ce qui peut rendre le suivi difficile.

Cependant, l'attribution des marchés ne fait pas l'objet d'une information complète et publiée. En outre, les informations sur les résultats du règlement des plaintes relatives à la passation de marchés n'ont pas été publiées. Le Comité de règlement des différends (CRD) est l'entité qui reçoit et examine les recours. Sa mise en place est encore récente. Les moyens de publication des résultats ne sont pas précisés par les textes.

Sources : Banque africaine de développement, Djibouti Document de stratégie 2023-2027

Rapport PEFA 2023

Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales. Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.

## 18. Regional Integration

Criteria Score: 3.5

### 18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Score Type	Value
Draft Score	4.0
Reviewed Score	4.0
Second Draft Score	4.0
Final Score	4.0

#### Country Notes:

Djibouti fait partie des pays ayant obtenu le score maximum (1) pour la dimension relative à la libre circulation des personnes dans le cadre de l'édition 2019 de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique, l'indice le plus récent disponible. Les ressortissants de l'ensemble des 53 pays africains peuvent obtenir un visa à l'arrivée à Djibouti, qui a adhéré au Protocole (de Kigali) sur la libre circulation des personnes. Il reste pour Djibouti la ratification des protocoles de l'IGAD et de COMESA relatifs à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

Djibouti a été classé 89ième au niveau mondial sur l'indice des passeports pour le troisième trimestre de 2023 par le cabinet Henley & Partners. Le passeport Djiboutien permet à ses détenteurs d'accéder sans visa à 49 destinations sur 227 à travers le monde. Le Henley Passport Index, établi par le cabinet de conseil Henley & Partners depuis 2005, est le seul classement de ce genre basé sur des données exclusives de l'Association du transport aérien international (IATA). Il couvre 199 passeports et 227 destinations de voyage différentes. Les entrées et les séjours des étrangers en République de Djibouti sont régies par la Loi N° 40/AN/19/8ème L relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Djibouti. De façon spécifique, les personnes étrangères, sont autorisées à entrer dans le territoire djiboutien sous réserve de disposer d'un passeport en cours de validité, visé par les autorités consulaires, diplomatiques ou de l'immigration. Pour les résidents exempts de visa d'entrée, il est exigé de présenter une carte de séjour en cours de validité délivrée par les autorités de la Police de l'Immigration de Djibouti. Le pays jouit d'une relative sécurité économique et de la circulation régulière des personnes et des biens.

Djibouti a ratifié 68 conventions de BIT dont 51 sont en vigueur. Elles incluent des conventions fondamentales comme la convention (n° 29) sur le travail forcé, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé. Les autorisations de travail pour les expatriés sont délivrées par l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Intégration Professionnelle (ANEFIP) en cas de manque de profil adéquat localement. A cette fin, les dossiers de demande d'autorisation sont déposés au guichet unique de l'ANEFIP. Le tarif applicable aux permis de travail pour les travailleurs étrangers est régi par la Loi N° 172/AN/17/7ème L portant modification des dispositions de la loi n°28/AN/7ème L portant amendement de la loi n°153/AN/12/6ème L.

Djibouti accueille une importante population venue de l'étranger dans le cadre des activités des bases militaires établies dans le pays. Il s'y ajoute les réfugiés en provenance des pays de la sous-région. A cet effet, Djibouti a accueilli des réfugiés dans deux principaux camps de réfugiés : Ali Addé, au sud, près d'Ali-Sabieh, et Markazi, au nord, à Obock. Ali Addé est un camp de réfugiés de longue date (il a été ouvert en 1992), qui a historiquement accueilli des milliers de Somaliens qui avaient fui la famine et la guerre civile dans leur pays, bien qu'il abrite désormais des réfugiés érythréens et éthiopiens. Le deuxième camp de réfugiés accueille des réfugiés yéménites. Pour ce qui les travailleurs migrants, les données recueillies (échantillon de 403 répondants) ont montré que la grande majorité des travailleurs migrants étaient éthiopiens (62 %) ou somaliens (36 %). Les travailleurs migrants éthiopiens étaient plus susceptibles d'être venus pour des opportunités de revenus ou des emplois (82%) que les Somaliens (60%). Au total, la majorité des répondants (74 %) ont justifié leur présence à Djibouti par la recherche de meilleures opportunités de revenus ou d'emplois. Ces statistiques l'émigration des travailleurs confirment l'importance de l'intégration entre Djibouti et l'Ethiopie.

Source : Organisation internationale du Travail 2021 Évaluation du marché du travail axée sur les travailleurs migrants de la région de l'IGAD : Rapport-pays : Djibouti.

#### 18.b. Regional financial integration

Score Type	Value
Draft Score	3.0
Reviewed Score	3.0
Second Draft Score	3.0
Final Score	3.0

**Country Notes:**

En 2022, le nombre d'institutions financières assujetties au contrôle de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) s'est établi à 41, comprenant 10 banques conventionnelles, 3 banques islamiques, 3 institutions de microfinance, une unité pilote de microfinance islamique, 20 auxiliaires financiers, 2 émetteurs de monnaies électroniques et 2 institutions financières spécialisées. Toujours en 2022, une banque islamique résidant à Djibouti a acquis un établissement de crédit basé en Ouganda et une institution de microfinance établie au Kenya. En matière de réseaux bancaires, les banques ont établi de nouvelles agences dans les périphéries et les régions de l'intérieur.

En matière de promotion de l'inclusion financière, il est à noter que l'offre de services bancaires sur les plateformes numériques s'est renforcée avec l'avènement des émetteurs de monnaies électroniques. De plus, les attributions du Fonds de garantie partielle des crédits de Djibouti, dont le nom est devenu FOGAD (Fonds de Garantie de Djibouti), se sont élargies pour intégrer la garantie aux financements portant sur l'acquisition de logements abordables destinés aux ménages vulnérables ou à faibles revenus.

Selon les dernières statistiques disponibles, les flux nets d'Investissements directs étrangers (IDE) vers Djibouti ont augmenté de 7,0 % en 2019 pour s'établir à 181,9 millions USD (5,5 % du PIB contre 5,6 % en 2018). Les flux nets d'IDE, qui ont connu une forte hausse entre 2000 (3,3 millions USD) et 2008 (228,9 millions USD) avec un pic en 2013 (286 millions USD), connaissent une diminution constante depuis 2014 (153 millions USD). En 2019, le stock des IDE à Djibouti s'établit à 1,8 milliards USD (54,5 % du PIB), en hausse de +10,4 % par rapport à 2018. (Direction générale du Trésor, France, avril 2022).

Djibouti a mis en service en juillet 2021, son système de règlement automatisé de Djibouti (SYRAD). Le SYRAD est un système combinant à la fois un système de règlement brut en temps réel et d'un système de télé compensation automatisé géré par la Banque Centrale de Djibouti. Il vise à doter le système bancaire national d'un outil efficace de prévention contre les risques systémiques, de crédit et de règlement, d'assurer la célérité des paiements et le dénouement des virements. En outre, le SYRAD permettra au pays de s'aligner sur les normes et standards internationaux en matière de système de paiement d'importance systémique ; notamment celles édictées par la Banque des Règlements internationaux.

L'examen des politiques commerciales de Djibouti réalisée par l'OMC en 2022 a mis en évidence que le pays n'a pas officiellement un tarif douanier. Toutefois, dans son fonctionnement, sa taxe intérieure de consommation (TIC) s'apparente bien à un tarif douanier. Djibouti utilise la version 2007 du système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises ; son tarif comprend 6 938 lignes à 8 chiffres. Tous les taux appliqués sont ad valorem. Jusqu'en 2021, la TIC était prélevée suivant huit taux (de zéro, à 20%), portés à cinq bandes (zéro à 23%) en 2022. La moyenne arithmétique simple des taux a baissé de 21% en 2013 à 18.2% en 2022. Les produits non agricoles (définition OMC) demeurent sujets à une imposition plus forte (moyenne simple de 19,1%) que les produits agricoles (moyenne simple de 11,6%). Le taux de 23% constitue le mode (le taux le plus fréquent); il s'applique à 69% du nombre total des lignes.

Selon, les informations disponibles, le processus de ratification est en cours pour le COMESA. En outre, le processus de l'Union douanière du COMESA n'a pas progressé ces dernières années et Djibouti se trouve dans la phase d'alignement des instruments de l'Union douanière avec la transposition du système

Harmonisé de 2007 en vigueur vers la dernière version de SH 2022, la conformité totale de code de douane du COMESA, la Nomenclature Tarifaire commune (NTC) et la migration vers la NTC/Tarif Extérieur Commun du COMESA.

Sources : i) Banque Centrale de Djibouti, Rapport annuel 2022. ii) Direction générale du Trésor, France. Djibouti Investissements étrangers et français à Djibouti, avril 2022. ii) Organisation mondiale du Commerce, Examen des politiques commerciales. Rapport du Secrétariat. Djibouti, Septembre 2022.